Le réseau de diacres de spiritualité ignatienne

« RDI »

RDI - 14 rue d'Assas – 75006 PARIS

2004 – 2011

« les actes »

RDI – présidence – assemblée générale du 03 avril 2011

rapport moral « 2010 – 2011 » par alain-michel rozier, président

Sommaire

Page 9 **POUR DIRE LE DIACONAT**

Page 10 Sa qualification théologique (lecture classique)

Page 11 Ordonné pour servir l'Eglise servante et pauvre (lecture classique)

Page 13 Lettre du Vatican aux diacres, le 10 août 2009

Page 17 **POUR DIRE LE RÉSEAU DE DIACRES DE SPIRITUALITÉ IGNATIENNE ['RDI']**

Page 18 Le RDI, fruit d'une retraite 'en forme de délibération' accompagnée par le Père Dumortier, sj (Loyola, 27 au 31 juillet 2010)

Page 19 L'association (statuts – règlement intérieur / JO du 03 octobre 2009)

Page 31 La formulation de Mgr Blondel, membre de la Commission épiscopale de la CEF, chargé du diaconat, le 06 janvier 2010

Page 32 Le RDI, un 'davantage' pour tous (lettre à nos Amis dans le Seigneur, le 15 octobre 2009 / ressenti du Père Paul Legavre, sj, assistant national de la CVX)

Page 33 Du commencement à la 7ème année

Page 37 **LE RÉSEAU DIACONAT IGNATIEN EN QUESTIONS**

Page 38 Rythmes et saisons du RDI ?

Page 39 Un '15 – 15', dites-vous ?

Page 43 Vos premières pierres ?

Page 45 **<u>« je promets de vivre en communion avec mon Evêque et ses successeurs, dans le respect et l'obéissance »</u>**

Méditation du Père Jean-Paul Lamy, sj, le 21 mars 2009

Page 51 **<u>« ce qu'un pasteur et théologien peut dire aujourd'hui des propositions d'Etienne Grieu pour une « Eglise diaconale »</u>**

Intervention du Père Jean-Pierre Roche, auteur de « Prêtres et laïcs, un couple à dépasser », le 14 mars 2010

- Page 51 ***« quand l'amour de Dieu se fait diaconie »*** : Fiche de lecture personnelle d'Hubert Ploquin, diacre, représentant de la province Bretagne-Pays de Loire au CND, sur le livre du Père Etienne Grieu, sj
- Page 57 **« ce qu'un pasteur et théologien peut dire aujourd'hui des propositions d'Etienne Grieu » :** Intervention du Père Jean-Pierre Roche

Page 65 **<u>« aimer l'Eglise... aujourd'hui »</u>**

Intervention du Père Paul Valadier, sj, avec en introduction à nos réflexions, le 02 avril 2011:

- Page 65 : son dernier essai **« la part des choses »** (Lethielleux, septembre 2010)
- Page 66 : son article **« la démocratie dans l'Eglise est-elle possible ? »** (Croire aujourd'hui, octobre 2010)
- Page 69 : Fiche de lecture personnelle d'Hubert Ploquin sur le **livre de Mgr Albert Rouet « j'aimerais vous dire »**, et en particulier le passage sur **« l'Eglise communion »** (Bayard, 2009)

Page 75 **RDI : les contacts**

1 - Pour dire le diaconat

Sa qualification théologique (lecture classique)

Références :

- *Constitution Lumen Gentium*
- *Code de droit canonique (canon 1008 du code de 1983) repris au Chapitre 3 du Catéchisme de l'Eglise catholique (1992)*
- *Le motu proprio « omnium in mentem » du 26 octobre 2009 concernant le sacrement de l'Ordre*

L'ordre et le mariage sont les sacrements du service de la communion. Ils sont ordonnés au salut d'autrui, et s'ils contribuent au salut personnel, c'est à travers le service des autres qu'ils le font. Ils confèrent une mission particulière dans l'Eglise et servent à l'édification du peuple de Dieu. En ces sacrements, ceux qui ont déjà été consacrés par le Baptême et la Confirmation pour le sacerdoce commun des fidèles, peuvent recevoir des consécrations particulières :

- Les Epoux chrétiens sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial pour accomplir dignement les devoirs de leur état,

- L'Ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue à être exercée dans l'Eglise jusqu'à la fin des temps. Il comporte 3 degrés : l'épiscopat, le presbytérat, le diaconat. Ceux qui le reçoivent sont consacrés pour être, au nom du Christ, par la parole et la grâce de Dieu, les pasteurs de l'Eglise.

Le motu proprio de 2009 modifie cet article, en précisant que « les fonctions d'enseignement, de sanctification et de gouvernement 'en la personne du Christ – Chef' » sont réservées aux seuls évêques et prêtres. » Redire la qualification théologique du prêtre ou de l'évêque, pour mieux la distinguer de celle du diacre, c'est, pour le Pape Benoît XVI, préciser deux points :

1. Se démarquer d'une tendance à assimiler le ministère du diacre avec celui du prêtre, au nom de l'unité du sacrement de l'Ordre,
2. Rejoindre les intuitions du Concile, en recentrant le diaconat sur la mission de service.

Cette précision ouvre a contrario deux champs de recherche :

1. Le diaconat 'permanent' n'est-il pas, en ce cas, confirmé comme une vocation propre ?
2. Un des principaux obstacles à l'ordination de femmes au diaconat n'est-il pas tombé ?

Ordonné pour servir l'Eglise servante et pauvre (lecture classique)

Les défis du monde contemporain		*Les urgences d'une Eglise servante et pauvre, dans le monde*		*'le service des tables' ou, ordonné pour servir cette diaconie-là de l'Eglise*
La famille		*Y intensifier la pastorale du 'seuil'*		**Charité** 'animés d'une charité sincère, prenez soins des malades et des pauvres, faites preuve d'une autorité pleine de mesure, d'une grande pureté de cœur ; dociles à l'Esprit, fidèles aux commandements, soyez, par l'exemple de votre conduite, un modèle pour le peuple saint ; donnant le témoignage d'une conscience pure, demeurez fermes et inébranlables dans le Christ, venu pour servir et non pour être servi'
Les pauvretés Matérielles (exclusions, précarités) Intellectuelles Spirituelles		*Y revitaliser le dynamisme évangélique des communautés chrétiennes*		
La solidarité internationale	X	*Y favoriser les lieux de réflexion pluralistes*	X	
Le développement durable Dimension écologique Dimension économique Dimension sociétale Question anthropologique		*Inculturer le christianisme dans la modernité*		**Parole** 'reliez la Parole à la vie et au travail des êtres humains, soyez la voix des pauvres, trouvez les mots qui seront compris dans la culture des milieux auxquels vous êtes envoyés'
L'analphabétisme Culturel Spirituel		*Concélébrer l'Eucharistie dans une association puissante ' liturgie - vie des êtres humains - mission '*		**Liturgie** 1986, CEF (CLPS) 2000, Missel romain

Lettre du Vatican aux diacres permanents

le 10 août 2009, fête de Saint Laurent, diacre et martyr

Congregatio pro clericis

Chers Diacres permanents,

L'Église découvre toujours plus la richesse inestimable du diaconat permanent. Lorsque les Évêques viennent à la Congrégation pour le Clergé, à l'occasion des visites « *ad limina* », le thème du diaconat, entre autres, est habituellement abordé et les Évêques sont généralement très contents et pleins d'espérance à votre égard, Diacres permanents. Ceci nous comble tous de joie. L'Église vous remercie et reconnaît votre don et la qualité de votre engagement ministériel. Elle veut aussi vous encourager sur la voie de la sanctification personnelle, de la vie de prière et de la spiritualité diaconale. A vous aussi on peut appliquer ce que le Pape a dit aux Prêtres pour l'Année Sacerdotale : il faut « favoriser cette tension des Prêtres vers la perfection spirituelle, dont dépend surtout l'efficacité de leur ministère » (discours du 16.3.09).

Aujourd'hui, en la fête de saint Laurent, diacre et martyr, je voudrais vous inviter à deux réflexions. Une sur votre ministère de la Parole, l'autre sur votre ministère de la Charité.

Nous nous souvenons encore avec gratitude du Synode sur la Parole de Dieu qui a été célébré en octobre de l'année dernière. Ministres ordonnés, nous avons reçu du Seigneur, par la médiation de l'Église, la charge de prêcher la Parole de Dieu jusqu'aux confins de la terre, en annonçant à toute créature la personne de Jésus Christ mort et ressuscité, Sa Parole et Son Règne. Comme l'a affirmé le Message final du Synode, cette Parole a une voix, la Révélation, un visage, Jésus Christ, et une route, la Mission. Connaître la Révélation, adhérer de façon inconditionnelle à Jésus Christ, comme un disciple passionné et amoureux, partir de Jésus et avec Lui pour la Mission, voilà ce qu'on attend, de façon décidée et sans réserve aucune, d'un Diacre permanent. Du bon disciple naît le bon missionnaire.

Le ministère de la Parole, d'une manière spéciale pour les Diacres, trouve en saint Etienne, diacre et martyr, un grand modèle, et exige des ministres ordonnés un effort constant pour l'étudier et la faire sienne en même temps qu'ils la proclament aux autres. La méditation, sous forme de « lectio divina »,

c'est-à-dire de lecture priante, est aujourd'hui une voie toujours plus parcourue et conseillée pour comprendre, assimiler et vivre la Parole de Dieu. La formation intellectuelle, théologique et pastorale est aussi un défi de toute la vie. La qualité et la mise à jour du ministère de la Parole dépend beaucoup de cette formation approfondie.

Nous sommes dans l'attente, dans un futur proche, du document du Saint Père sur les conclusions du Synode sur la Parole de Dieu. Il devra être accueilli avec une disponibilité de cœur et un engagement conséquent d'approfondissement.

La seconde réflexion concerne le ministère de la Charité, dont le grand modèle est saint Laurent, diacre et martyr. Le diaconat prend ses racines dans l'organisation ecclésiale de la charité, dans l'Église primitive. A Rome, au IIIème siècle, période des grandes persécutions chrétiennes, on voit apparaître la figure extraordinaire de saint Laurent, archidiacre du Pape saint Sixte II et son fiduciaire dans l'administration des biens de la communauté. Notre bien-aimé Pape Benoît XVI dit de saint Laurent : « Sa sollicitude pour les pauvres, le service généreux qu'il rendit à l'Église de Rome dans le domaine de l'assistance et de la charité, la fidélité au Pape, qu'il a poussée jusqu'à vouloir le suivre dans l'épreuve suprême du martyre, et le témoignage héroïque du sang, rendu peu de jours auparavant seulement, sont des faits universellement connus » (homélie dans la Basilique de saint Laurent, le 30.11.08). On connaît aussi l'affirmation de saint Laurent : « La richesse de l'Église, ce sont les pauvres ». Il leur venait en aide avec une grande générosité. Voici un exemple encore actuel pour les Diacres permanents. Les pauvres, nous devons les aimer d'un amour préférentiel, comme Jésus Christ. Leur être solidaires. Essayer de construire une société juste, fraternelle, pacifique. Que la récente lettre encyclique de Benoît XVI, « *Caritas in veritate* » (la charité dans la vérité), soit notre guide actuel. Dans cette encyclique, le Saint Père affirme ce principe fondamental : « la charité est la voie maîtresse de la doctrine de l'Église » (n. 2). Les Diacres s'identifient de façon toute spéciale avec la charité. Les pauvres constituent une de leurs préoccupations quotidiennes et l'objet de leur sollicitude infatigable. On ne comprendrait pas un Diacre qui ne s'engagerait pas personnellement dans la charité et dans la solidarité envers les pauvres qui, aujourd'hui, se multiplient à nouveau.

Très chers Diacres permanents, que Dieu vous bénisse de tout son amour et qu'il vous rende heureux dans votre vocation et votre mission ! Je salue avec respect et admiration les épouses et les enfants de ceux qui, parmi vous, sont mariés. L'Église les remercie pour le soutien et la collaboration multiforme qu'ils apportent à leurs époux et à leurs pères dans le ministère diaconal. De plus, l'Année Sacerdotale nous invite à dire à nos prêtres très chers combien nous les apprécions et prions avec eux et pour eux !

Cardinal Cláudio Hummes
Archevêque émérite de São Paolo
Préfet de la Congrégation pour le Clergé

2 - Pour dire le « rdi »

Le RDI, fruit d'une retraite 'en forme de délibération'

NOTRE RETRAITE À LOYOLA, DU 25 AU 31 JUILLET 2010

RESEAU DE DIACRES DE SPIRITUALITE IGNATIENNE

1 – Le RDI rassemble en un groupe aujourd'hui national, des diacres permanents qui désirent, se référer à la spiritualité ignatienne, pour mieux vivre le ministère qui leur a été confié dans leur propre diocèse ou institut. Conscient de l'importance de la fraternité diaconale diocésaine, chacun des membres y participe dans son propre diocèse en y apportant ce que la spiritualité ignatienne lui donne d'être et de vivre.

2 – Les diacres mariés souhaitent que leurs épouses, puissent être de plein droit et pleinement membres de ce groupe, dont la visée et la démarche sont liées au service diaconal auquel ils ont été appelés et auquel leurs épouses ont consenti. Chacune des épouses reste néanmoins libre de s'associer ou non à ce groupe, en fonction de son discernement propre.

3 – Chacun et chacune des membres du RDI est libre de se rapporter à un mouvement ou à une communauté comme il se sent appelé à le faire, en fonction de sa propre histoire, en fonction des choix déjà faits, en fonction de ce que demande ou propose ce mouvement cette communauté.

A Loyola, 25-31 juillet 2010

De gauche à droite :

Brigitte Bosse-Platière
Philippe Ragot
Jean-Luc Amiet
Paul Bosse-Platière
Nicolas Fabre
Père François-Xavier Dumortier, sj
Olivier Rossignol
Geneviève Rossignol
Bénédicte Choutet
Philippe-Antoine Choutet
Pierre Faure, sj
Hélène Amiet
Marie-Christine Rozier
Alain-Michel Rozier

« Une communauté spirituelle, dotée de moyens spirituels et matériels, notamment sous la forme d'une association de droit civil français » (Mgr Blondel)

Association déclarée en application de la loi du 01 juillet 1901 modifiée et de ses textes d'application

Les soussignés (liste de « membres fondateurs ») :

- Paul BOSSE-PLATIÈRE, né le 26 octobre 1937, à Lyon, de nationalité française, demeurant 15 rue Charles Demande, 35700 Rennes,
- Pierre FAURE, né le 30 novembre 1944 à Gap (05), de nationalité française, demeurant 14 rue d'Assas, 75006 Paris,
- Philippe RAGOT, né le 3 août 1953 à Paris 9ème (75), de nationalité française, demeurant 31, domaine du pré Launay 91440 Bures sur Yvette,
- Alain-Michel ROZIER, né le 12 avril 1952 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, demeurant 405 rue de la haie, 76230 Bois-Guillaume,

désirant créer une association, ont établi les statuts suivants :

STATUTS

Article 1er : DENOMINATION

Il est fondé par les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 01 juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, ayant pour titre « RÉSEAU DIACONAT IGNATIEN ».

Article 2 : OBJET

Cette association a pour objet de réunir les diacres de l'Eglise catholique et les femmes dont le mari est diacre qui se réfèrent à la spiritualité de Saint Ignace de Loyola.

Article 3 : PROJET

Le projet est de construire entre ses membres une communauté spirituelle, partenaire de la famille ignatienne.

A cette fin, l'association prendra toute initiative pour promouvoir la spiritualité ignatienne auprès des autres diacres, développer la connaissance de la spiritualité ignatienne auprès de ses membres, et favoriser entre eux les échanges et communications en réseau.

Article 4 : ACTIVITÉS

L'activité de l'association résultant des articles précédents exclut tout aspect d'activité à but lucratif.

L'association se réserve toutefois la possibilité d'exercer, à titre secondaire et pour le financement de ses actions, des activités de nature para-commerciale.

Article 5 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est établi au « 14 rue d'Assas, 75006 Paris ».

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du bureau. L'assemblée générale suivante en sera tenue informée.

Article 6 : DURÉE

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Article 7 : MEMBRES

L'association se compose de membres actifs, diacres et femmes dont le mari est diacre, à jour de leurs cotisations à la date de réunion de l'assemblée générale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire ; ces membres participent aux instances de l'association avec voix délibérative.

Pour le bon fonctionnement de l'association, l'assemblée générale peut désigner, sur proposition du bureau, des membres associés ; elle détermine la durée de cette désignation. Ces membres siègent avec voix consultative et sont dispensés de cotisation.

L'assemblée générale peut également désigner, sur proposition du bureau, des membres d'honneur qui rendent ou auront rendu des services signalés à l'association. Ces membres siègent avec voix consultative et sont dispensés de cotisation.

Article 8 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Les membres de l'association peuvent proposer des noms de membres associés et de membres d'honneur. Il leur appartient d'en saisir le bureau. Le bureau instruit la proposition et fait application des alinéas 2 et 3 de l'article 7 des présents statuts.

Article 9 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

La qualité de membre de l'association se perd par démission, décès, radiation.

La radiation est prononcée par le bureau pour non paiement de cotisation, motif grave ou motif de nature à porter atteinte à l'honneur ou l'image de l'association. Les conditions en sont fixées par le règlement intérieur.

Article 10 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

1) Le montant des droits d'entrée, fixés chaque année par le bureau ;
2) Le montant des cotisations, fixés chaque année par le bureau ;
    1. le montant des cotisations doit au minimum couvrir les frais de fonctionnement de l'association ;

2. en cas d'adhésion en cours d'exercice, le montant de la cotisation due est déterminé pro rata temporis du montant de la cotisation annuelle ;
3. dans les cas prévus à l'article 9 des présents statuts, les cotisations annuelles restent dues et ne donnent lieu à aucun remboursement ;

3) Les produits des dons, legs et subventions ;

4) Les produits de recettes accessoires ;

5) Les ressources provenant des économies réalisées sur le budget annuel de l'association ;

6) Toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Ces ressources sont exclusivement affectées au fonctionnement propre de l'association.

Article 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

Seuls les membres actifs au sens de l'article 7, 1er alinéa, des présents statuts, à jour de leur cotisation à la date de réunion de l'assemblée générale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, et ayant donc à ce titre voix délibérative, participent aux votes.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, à date fixée par le bureau.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée.

1 – convocation et ordre du jour

Les dispositions relatives à la convocation et à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire sont fixées par le règlement intérieur.

Ne seront traitées en séance que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chaque question est présentée sous la forme de « résolution », soumise au vote de l'assemblée générale.

2 – questions obligatoirement inscrites à l'ordre du jour et soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

1) Annonce du nombre de membres participant à l'assemblée générale avec voix délibérative, du nombre de pouvoirs et du nombre de votants en résultant, exposée par le secrétaire national.
2) Situation morale de l'association, exposée par le président.
3) Situation financière et tenue des comptes, exposés par le trésorier.
4) Création de commissions temporaires ou permanentes, proposées par les membres du bureau sur l'initiative d'un ou plusieurs membres de l'association, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.
5) Modification des statuts, dissolution de l'association et dévolution des biens, fusion avec d'autres associations.
6) Election de membres du bureau dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

3 – votes et pouvoirs

Les votes s'effectuent dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Chaque membre a la faculté, s'il ne peut être présent, de se faire représenter par un autre membre actif, muni d'un pouvoir. Il utilise à cet effet le formulaire-type qui lui aura été transmis avec l'ordre du jour. Ce pouvoir peut être nominatif ou non. Il est adressé au secrétaire national dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le nombre maximum de pouvoirs dont peut disposer chaque membre actif est limité à 4. En cas de pouvoir non nominatif, le secrétaire national procède, avant l'ouverture de la séance, à leur répartition dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

4 – quorums

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si le nombre de votants présents ou représentés est supérieur à la moitié plus un des membres actifs de l'association.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, un procès-verbal est dressé, et une nouvelle assemblée est convoquée sous huit jours, sans obligation de quorum.

Article 12 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sur demande d'au moins trois membres du bureau ou sur demande de la moitié des membres actifs plus un, une assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les mêmes conditions que l'assemblée générale ordinaire.

Article 13 : MODES DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1 - Il appartient à chaque membre adhérent de l'association de communiquer les coordonnées (adresse, numéros de téléphones avec répondeur, numéro de fax, messagerie électronique, etc…) auxquelles le secrétaire national peut le joindre. Revient également à chaque membre d'actualiser ces données et de s'assurer de leur enregistrement auprès du secrétaire national.

En cas de litige, les dernières coordonnées enregistrées par le secrétaire national seront opposables.

2 - L'assemblée générale ordinaire de l'association se réunit sous forme physique.

3 - Pour tenir compte de la dispersion des membres et des besoins de fonctionnement de l'association, le bureau peut réunir la ou les assemblée(s) générale(s) extraordinaire(s) sous forme physique ou « en ligne », sous forme électronique.

En ce dernier cas, les conditions générales sont identiques à celles arrêtées aux articles 11 et 12 des présents statuts. Les modalités pratiques en sont fixées par le règlement intérieur.

Article 14 : CONSEIL D'ADMINISTRATION ou « BUREAU »

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Par simplification de langage et de fonctionnement, « conseil d'administration » et « bureau » sont assimilés. Le bureau est composé de 5 membres.

1 – composition

Lors de sa première réunion, le bureau procède à l'élection parmi ses membres, au bulletin secret, du président, du secrétaire national et du trésorier.

2 – élections

Les membres du bureau sont élus pour 3 ans parmi les membres actifs, par l'assemblée générale ordinaire. L'élection se fait à bulletin secret, par scrutin uninominal à un tour. En cas d'égalité de voix, il est procédé à un tirage au sort entre membres à égalité. Ces membres sont rééligibles.

La durée du mandat de chaque membre est de 3 ans, aux termes desquels l'assemblée générale élit un nouveau bureau.

En cas de vacances, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

3 - fonctionnement

Le bureau se réunit au moins une fois tous les deux mois. Les modes de réunion sont physiques, en multiconférence (téléphonique, vidéo...) ou mixtes, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Article 15 : RÉGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'association est établi par le bureau qui le fait approuver par l'assemblée générale suivante. Autant que de besoin, il est procédé à son actualisation dans les mêmes conditions.

Article 16 : DISSOLUTION

La dissolution de l'association doit être prononcée par les deux tiers plus un des votants présents ou représentés à l'assemblée générale.

En cas d'impossibilité de réunir ce quorum, il est procédé à la réunion d'une nouvelle assemblée générale dans les conditions prévues à l'article 11, § 4 , 2ème alinéa des présents statuts.

Un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de l'actif, s'il y avait lieu, seraient alors nommés par l'assemblée générale. L'actif serait dévolu conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 17 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Dans la période intérimaire, jusqu'à la première assemblée générale, un bureau provisoire est constitué par les membres fondateurs cités ci-dessus.

Paris, le 03 octobre 2008

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1er,

pris en application de l'article 9 « **MODIFICATION DE LA COMPOSITION** »

La procédure de radiation est ainsi fixée :

1) Le bureau rassemble tous les éléments matériels nécessaires à sa décision ;
2) Il les notifie à l'intéressé par envoi avec accusé de réception dans les huit jours précédant son audition ;
3) L'intéressé peut se faire accompagner à l'audition par la personne de son choix ;
4) Le bureau peut statuer à l'issu de l'audition ou mettre en délibéré ; en ce cas, il fixe la date de sa prochaine réunion ;
5) La décision est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception ;
6) L'assemblée générale est tenue informée de cette décision.

Article 2,

pris en application de l'article 11, § 1 « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE » - « **Convocation et ordre du jour** »

Un mois avant la date fixée, le secrétaire national convoque les membres de l'association ; la convocation comporte un ordre du jour provisoire et le formulaire-type de délégation de pouvoir.

Les membres de l'association disposent alors de dix jours pour faire parvenir leur souhait de questions à inscrire à l'ordre du jour.

Quinze jours avant la date fixée, le secrétaire national transmet l'ordre du jour définitif. Ne seront traitées en séance que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chaque question est présentée sous la forme de « résolution », soumise au vote de l'assemblée générale.

Cette procédure peut être en ligne, sous forme électronique. La date et heure notifiées par une mention électronique de type « Delivery Status Notification » ou assimilée, parvenue au secrétaire national, font courir les délais. En cas d'échec de cette procédure, il est fait application des dispositions de l'article 13, 1er alinéa, des statuts.

Article 3,

pris en application de l'article 11, § 2, 4ème alinéa « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE » - « **Création de commissions temporaires ou permanentes** »

Le nombre de création de commissions temporaires ou permanentes proposables par les membres actifs de l'association est illimité.

Il appartient au promoteur d'un projet de commission :

1) De rédiger un projet en définissant l'objet, le responsable du projet, la durée envisagée et les moyens mis en oeuvre.
2) De le relier à un référent au bureau, de manière à assurer une information régulière de l'association.

Une fois la commission installée, les membres présenteront un rapport annuel devant l'assemblée générale ordinaire.

Article 4,

pris en application de l'article 11, § 2, 6ème alinéa « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE » - « **Election de membres du bureau** »

Le président :

1) Rappelle à l'assemblée, en séance, l'objet du vote : (5 membres à élire pour constituer le bureau), le mode de scrutin (vote à bulletin secret ; uninominal à un tour ; en cas d'égalité de voix, tirage au sort entre membres à égalité) ;
2) Fait appel aux candidatures, en mentionnant, le cas échéant, les noms des membres rééligibles ; les candidats, s'ils le désirent, peuvent faire une brève déclaration ;
3) Fait procéder au vote ;
4) Fait procéder au dépouillement et au décompte des voix ;
5) Fait proclamer les résultats en séance.

Dans l'hypothèse où le nombre de candidats serait inférieur au nombre de postes à pourvoir, le bureau veillera à pourvoir à cette ou ces vacance(s) lors de sa prochaine réunion. Il fera ensuite application des dispositions prévues à l'article 14 § 2, 3ème alinéa des statuts.

Disposition spécifique à la 1ère élection, afin d'assurer une continuité dans le bureau et de ne pas devoir procéder à un renouvellement complet tous les 3 ans, ce qui est source de dysfonctionnements :

* 1ère année, un membre sera renouvelé par tirage au sort sur les 5 membres ; le bureau procèdera à l'élection de son remplaçant qu'il présentera l'assemblée générale suivante :

* 2ème année id

* 3ème année id

Article 5,

pris en application de l'article 11, § 3, « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE » - « **Votes et pouvoirs** »

Les votes s'effectuent à bulletin secret.

Pour les questions autres que celles prévues à l'article 11, § 2 des statuts, l'assemblée peut décider de procéder à d'autres modalités de vote, prévues par la réglementation.

Les pouvoirs peuvent être reçus par voie électronique. En cas de pouvoir nominatif, le secrétaire national recueille par voie électronique l'acceptation du membre bénéficiaire de ce pouvoir.

A partir du 5ème pouvoir, ce pouvoir sera traité comme pouvoir non nominatif.

Le ou les pouvoir(s) non nominatif(s) est ou sont répartis par tirage au sort entre membres n'ayant pas atteint le quota de 4 pouvoirs.

Les pouvoirs électroniques sont reçus jusqu'à soixante douze heures avant l'ouverture de la séance ; les pouvoirs non électroniques sont reçus jusqu'à l'annonce faite en l'assemblée générale par le secrétaire national du nombre de membres participant à l'assemblée générale avec voix délibérative, du nombre de pouvoirs et du nombre de votants en résultant.

Article 6,

pris en application de l'article 13, du § 3 « MODES DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES » - « **Assemblée(s) générale(s) extraordinaire(s) réunies « en ligne », sous forme électronique** »

Le bureau a toute licence pour organiser, autant que de besoin, des assemblée(s) générale(s) extraordinaire(s) qu'il réunit « en ligne », sous forme électronique.

A cette fin, le bureau adapte, mutatis mutandis, les mêmes dispositions que celles prévues aux statuts et au règlement intérieur pour les assemblées générales ordinaires.

Le bureau, dans cette adaptation, fait application des dispositions complémentaires suivantes :

1) La délégation de pouvoir est expressément exclue de cette procédure ;

2) Le vote à bulletin secret est annulé et remplacé par le recueil électronique des votes.

Article 7,

pris en application de l'article 14, § 3, « CONSEIL D'ADMINISTRATION ou BUREAU » : « **Le bureau se réunit au moins une fois tous les deux mois. Les modes de réunion sont physiques, électroniques ou mixtes** »

Le bureau a toute licence pour se réunir, autant que de besoin, soit physiquement, soit « en ligne », sous forme électronique, soit de manière mixte selon les disponibilités de ses membres.

Pour ses débats et le recueil de l'avis des membres, le bureau adapte, mutatis mutandis, les mêmes dispositions que celles prévues aux statuts et au règlement intérieur pour les assemblées générales.

Article 8

Pris en application des articles 11 « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE », 12 « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE » , 13 « MODES DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES » et 14 « CONSEIL D'ADMINISTRATION ou BUREAU »

Le bureau veillera à proposer à l'assemblée générale toutes modalités adaptées de partage des frais occasionnés pour le bon fonctionnement de l'association.

Paris, le 03 octobre 2008

Paris, le 06 janvier 2010

« Vous êtes diacres diocésains ou diacres en congrégation, au service de votre Evêque, exerçant dans la mission qu'il vous confie, qui vous réunissez librement au sein d'un réseau de diacres ignatiens.

« Vous construisez une communauté spirituelle en vue de :

- ✯ favoriser entre vous les échanges et communications en réseau,
- ✯ développer votre connaissance de la spiritualité ignatienne,
- ✯ vous apporter une aide pour votre mission en Eglise,
- ✯ proposer la spiritualité ignatienne auprès des autres diacres.

« Vous êtes une communauté spirituelle ouverte à tous les diacres de l'Eglise catholique et aux femmes dont le mari est diacre qui, ayant pris la suite du Christ, veulent vivre de la spiritualité de saint Ignace de Loyola.

« Pour vous soutenir concrètement et faire vivre cette initiative, vous avez mis en place :

- ✯ des moyens spirituels comme en témoignent vos réalisations [rencontres, interventions...] et vos projets,
- ✯ et des moyens matériels, notamment sous la forme d'une association de droit civil français.

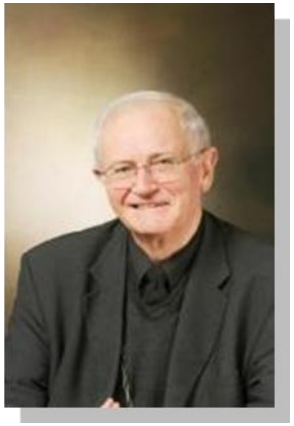

Mgr Blondel,
Evêque de Viviers
Membre de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés, chargé du diaconat

Père François-Xavier Dumortier, sj

« Au sein de la famille ignatienne, vous êtes entre autre partenaire de la Compagnie de Jésus, comme vous y avez été encouragé par le Père François-Xavier Dumortier, ancien Provincial de France. »

congrès cvx 2010

Paris, le 15 octobre 2009

RESEAU DIACONAT IGNATIEN
14 rue d'Assas 75006 Paris

Le Président

Chers Frères diacres,
Chères Sœurs,

Lors des rencontres "amis dans le Seigneur" à Lourdes en 2006, nous nous sommes rencontrés à une trentaine de diacres ignatiens et de femmes dont le mari est diacre, autour de l'Assistant National CVX, le Père Claude Charvet sj. Pour la plupart, nous sommes issus de la CVX ou en sommes toujours membres ou y exerçons divers services. Scruter ce "special link" avec la CVX a été aussi pour nous le moyen de mieux cerner notre identité de diacre "ignatien" et "diocésain", et de l'affirmer.

A quelques-uns, mais toujours en relation avec tous les présents d'alors, nous avons poursuivi notre chemin, encouragés par Claude, puis par l'ancien Provincial des Jésuites le Père François-Xavier Dumortier et le Père Paul Legavre sj, actuel Assistant national cvx. Ceci, bien entendu, en lien avec nos Evêques ou nos Délégués diocésains au diaconat, ainsi qu'avec l'aval de Monseigneur Blondel, chargé du Diaconat au sein de la Conférence des Evêques de France.

C'est cette grâce inattendue de Lourdes qui nous a conduit à créer une association, "le réseau diaconat ignatien". Les membres fondateurs sont Paul Bosse-Platière (secrétaire national), Philippe-Antoine Choutet, Nicolas Fabre, Pierre Faure sj, Philippe Ragot (trésorier) et moi-même (président).

Le projet est de construire entre les membres, diacres ignatiens et femmes dont le mari est diacre, une communauté spirituelle, partenaire de la famille ignatienne. A cette fin, le RDI prend toute initiative pour favoriser entre ses membres les échanges et communications en réseau, développer leur connaissance de la spiritualité ignatienne, leur apporter une aide pour leur mission en Eglise, proposer la spiritualité ignatienne auprès des autres diacres.

Il faut affirmer avec force et sans ambiguïté que cette création n'est 'contre' personne, et surtout pas contre nos Diocèses (Evêques ou fraternités diaconales) ou la CVX (Dominique Léonard est un ami très cher) mais, bien au contraire, travaille au 'davantage' pour tous.

Voici trouverez ci-joints les prochains événements auxquels vous êtes tous fraternellement invités et attendus, et nos coordonnées. Merci de nous dire si nous rejoindre vous intéresse. Ce serait avec une grande joie. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précisions utiles, voire, après leur accord, à nous communiquer les coordonnées de sœurs et de frères diacres qui pourraient être intéressés.

Heureuse route à tous et toutes,
dans la joie de servir en sa Présence,
et de vous rencontrer

alain-michel rozier, diacre

Père Paul Legavre, sj
Assistant National de la CVX

« Il faut se réjouir que des laïcs de la Communauté de Vie Chrétienne soient appelés au diaconat par les Evêques ; c'est sans doute un 'signe des temps ', ' une grâce inattendue ' pour la communauté !

« C'est une grâce qui peut trouver un certain fondement dans le ' profil ' que recherchent certains évêques pour les diacres : 'des hommes formés'. Or intériorité, sensibilité à la Parole, sens de l'Eglise et présence au monde sont autant de critères qui résonnent profondément chez nombre de membres, mariés ou célibataires, de la CVX.

« La CVX ne peut que valoriser, comme serviteurs de l'Eglise, les diacres présents en elle comme baptisés, et les femmes dont le mari est diacre ; il y a là des vocations spécifiques à distinguer, selon l'état ou le service, et cela se célèbre.

« Le diacre 'signe ministériel du Christ serviteur ' induit que la juste attitude, tant pour la CVX que pour les diacres, est de retenir pour eux une ' logique d'exception ', ouverte mais excluant toute participation à la gouvernance de la communauté. »

Du commencement à la 7ème année

Prémisses

Pentecôte 2004 – Paul Bosse-Platière fait part à Corinne Dupont, membre de l'Equipe Service Nationale de la CVX, de ses questions sur « diaconat et CVX », pour qu'elle les partage au national CVX. Dans le même temps, il interroge Pierre Faure, diacre, sj par une lettre dont le double est remis au Père Henri Aubert, sj, Vice-Provincial.
07 juillet 2004 – Pierre Faure rencontre Paul et Brigitte Bosse-Platière, à Rennes.

Septembre 2004 – Début de diffusion d'une *« lettre aux diacres »*, cosignée par Pierre et Paul et titrée : ***« Louer et servir : diaconat et charisme ignatien ».*** Cette lettre a été publiée par *« Diaconat aujourd'hui ».*

Pentecôte 2006 – Jubilé ignatien à Lourdes. Questionné par certains diacres, Claude Charvet, sj, Assistant national de la CVX, leur propose, ainsi qu'à leurs épouses, de pique-niquer ensemble sur le Pré Saint Pierre. Faire connaissance, se découvrir diacre diocésain et femmes de diacres partageant une même spiritualité, les missions, les relations avec la cvx... la « question diaconale » est abordée dans un échange chaleureux et vrai ; Philippe Ragot recueille les coordonnées des présents.

1ère année

19 mai 2007 – **Première rencontre formelle** des « diacres ignatiens » à Paris : sept diacres présents et une épouse. Philippe accepte d'être le Coordinateur de cet embryon de réseau. Rendez-vous est pris pour l'année suivante, autour du thème : ***« Le service dans la spiritualité ignatienne ».***

Printemps-été 2008 – Philippe Ragot et Pierre Faure, sj rencontrent le Père Paul Legavre, sj, nouvel Assistant national de la CVX France.

2ème année

17-18 mai 2008 – **Deuxième rencontre** des « diacres ignatiens » à Paris : neuf diacres et deux épouses.

- Intervention du Père Paul Legavre, sj, sur **:** ***« Le service dans la spiritualité ignatienne ».***
- Témoignage de Pierre Faure : ***« Servir, obéir, renoncer ».***

Décision : le « noyau parisien » composé de Philippe Ragot, Pierre Faure, Philippe Marze, bientôt rejoint par Alain-Michel Rozier, est chargé de la mise en forme d'une association. Toute cette dynamique s'enclenche en toute transparence et soutien de nos Evêques ou des Délégués diocésains au diaconat.

Automne 2008 – Rencontre de Pierre Faure, Philippe Ragot et Alain-Michel Rozier avec le Père François-Xavier Dumortier, sj, Provincial de la Compagnie de Jésus en France. Ses conseils, prière, encouragements forment un viatique précieux pour le petit troupeau.

3ème année

21-22 mars 2009 – Troisième rencontre des « diacres ignatiens » à Paris : six diacres, deux épouses.

- Intervention du **Père Jean-Paul Lamy, sj** : ***« L'obéissance ».***
- Réflexion concrète autour de la création d'une association 1901. Identification de 'membres fondateurs ' pour porter juridiquement le projet : Paul Bosse-Platière, Philippe-Antoine Choutet, Nicolas Fabre, Pierre Faure, Philippe Ragot, Alain-Michel Rozier.

Décision : une fois le projet 'RDI' validé par Mgr Blondel, un pèlerinage-retraite tel suggéré par le Père Dumortier, sera mené.

Le groupe de réflexion, le samedi 21 mars 2009

De gauche à droite :

Père Jean-Paul Lamy, sj
***Philippe Ragot**, trésorier*
***Paul Bosse-Platière**, secrétaire national*
Brigitte Bosse-Platière
Marie-Christine Rozier
***Nicolas Fabre**, membre du bureau*
Pierre Faure, sj
Gérard Vauléon
***Philippe-Antoine Choutet**, membre du bureau*

PS :

En gras, les membres actuels de l'association
Alain-Michel Rozier**, président, est avantageusement remplacé par le flash de **l'Esprit Saint.

10 juin 2009 – Première réunion de bureau qui inaugure la série des rencontres régulières, dont une en audioconférence.

17 septembre 2009 – Rencontre du bureau, à Paris, avec le Père Paul Legavre, sj, Assistant national et Dominique Léonard, Responsable national de la CVX.

Septembre 2009 - décembre 2009 – Dépôt des statuts du « réseau diaconat ignatien » ou « RDI » en Préfecture et publication. Election du bureau de l'association : Alain-Michel, président ; Paul, secrétaire national ; Philippe, trésorier.

06 janvier 2010 – Alain-Michel et Philippe rencontrent, au siège de la Conférences des Evêques de France, à Paris, **Mgr Blondel**, évêque chargé du diaconat. Accueil chaleureux de notre projet, conseils et invitation à préciser encore avant d'en informer le CND (cf. panneau).

4ème année

13-14 mars 2010 – Quatrième rencontre, à Paris : huit diacres et quatre épouses.

- Echange sur le ***« Le soutien spirituel mutuel »*** au sein du RDI
- Réflexion du **Père Jean-Pierre Roche**, Prêtre dans le Diocèse de Créteil, auteur de « **prêtres - laïcs, un couple à dépasser** », sur les propositions d'Etienne Grieu pour une ***« Eglise diaconale »*.**

Décision : élaboration d'une ***« proposition de délibération »*** pour la retraite à Loyola, organisée du 25 au 31 juillet 2010.

Pentecôte 2010 – le RDI présent au Congrès de la CVX (stand et animation d'un forum), avec Alain-Michel et Marie-Christine Rozier, et Nicolas Fabre.

25-31 juillet 2010 – Retraite **« en forme de délibération »** à Loyola, accompagnée par **Père François-Xavier Dumortier, sj,** Recteur de l'Université Pontificale Grégorienne de Rome

18-19 décembre 2010 – rencontre régionale « arc atlantique » à Chaillé-les-Marais (Vendée)

- **Deux rencontres par an**, en week-end, de 15h à 15h, sous forme de temps de relecture et de recherche de propositions pour les diacres et épouses de la région. Prochain rendez-vous : les 18 et 19 juin à Chaillé-les-Marais, animation : Bénédicte et Philippe-Antoine.
- Le principe **de participer à la retraite de cinq jours** proposée par Penboc'h pour les diacres et leurs épouses, en mars 2012.

12 janvier 2011 / 17 mai 2011 / 11 octobre 2011 : rencontre régionale « paris – autres provinces » centrée sur la relecture de nos ministères (rejoignant aussi des préconisations exprimées par Mgr Vingt-Trois et Mgr Descubes.)

5ème année

02 et 03 avril 2011– Cinquième rencontre, à Paris avec le **Père Paul Valadier, sj,** sur un des thèmes envisagés à la suite de la retraite à Loyola : ***« Aimer l'Eglise... aujourd'hui »*.**

2010 (actualisation **2011** en cours) : **Site de la famille ignatienne « amis dans le Seigneur » (cf. annuaire > réseau diaconat ignatien)** (Yves Morel)

17 au 22 juillet 2011– Retraite du RDI , à Chaillé-les-Marais**,** accompagnée par le **Père Daniel Régent, sj** :

- le thème : ***« Choisir là où Dieu est le mieux servi… »***
- En gardant le rythme de Loyola 2010, [enseignement / méditation / enseignement /méditation / enseignement et échanges en fin d'après-midi)
- A partir d'une **proposition de délibération** à élaborer à partir du 15-15 d'avril
- Ce qui permettra d'entendre les attentes de ceux qui ne sont pas membres du DRI
- En vue de reprendre cette délibération, le vendredi de clôture de la retraite, entre membres du RDI.

Chaillé-les-Marais offre une soixantaine de places.

1er semestre 2011 : vers une prière commune à finaliser au cours de la retraite 2011, sur la trame initiale suivante :

Accueille, Seigneur, en ce jour, notre désir de te servir : nous t'offrons ce que nous sommes.
Ta grâce nous suffit.
Nous ne demandons rien d'autre afin de vivre selon ton Evangile,
unis à tous celles et ceux qui, dans la diaconie de l'Eglise, sont au service de tout homme
et cherchent ainsi à faire ta volonté. Amen

Le RDI et Diaconia 2013 (Philippe-Antoine Choutet pour le RDI – *Philippe Ragot pour son Diocèse*) **:** Le développement des liens entre le service de la charité, l'annonce de la Parole de Dieu et la célébration des sacrements est un enjeu fort pour la vie et la mission des communautés chrétiennes dans le monde... Les Evêques de France ont lancé en novembre 2009 un appel à placer la diaconie au cœur de nos communautés. C'est pourquoi nous le confions spécialement aux pasteurs, aux équipes pastorales, aux conseils pastoraux, et aux organismes de solidarité, afin qu'ils le fassent leur et proposent des initiatives concrètes et adaptées ». **+ Mgr Bernard Housset** *Président du Conseil National pour la Solidarité*

Printemps 2011 : rencontres du bureau avec Mgr François Blondel et le CND, ainsi qu'avec le Père Jean-Yves Grenet, Provincial

3 - Le « rdi » en questions

Les rythmes et saisons du rdi ?

HIVER – PRINTEMPS

RENCONTRES NATIONALES

'15 – 15' : horaire 'anti-stress' pour permettre aux Provinciaux de venir et de repartir dans de bonnes conditions, voire de goûter aux charmes de la vie parisienne.

ETE

TEMPS COMMUNAUTAIRE ANNUEL

Les propositions varieront d'une année sur l'autre : retraite, mais aussi séminaire, vacances partagées, session de réflexion, marche priante, étapes sur le chemin de st Jacques...

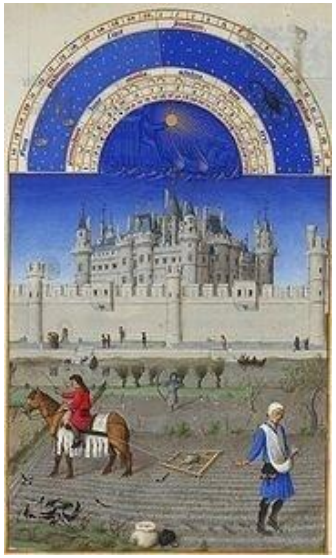

AUTOMNE

RENCONTRES REGIONALES

Prévues en grandes régions selon des thèmes particuliers convenus :
*** à Paris (pour Paris, Ile-de-France, Normandie, Nord... et reste de la Gaule), les rencontres sont centrées sur « la relecture du ministère de chacun »**
*** en « arc atlantique » (pour Bretagne, Pays de Loire, Aquitaine...), les rencontres sont centrées sur des thèmes concertés entre membres**
*** ... et selon d'autres initiatives à proposer.**

ET EN TOUTES SAISONS

RENCONTRES ET LIENS FRATERNELS 'AD LIBITUM'

LA 4ÈME RENCONTRE NATIONALE EN « 15 -15 »

Au 14, rue d’Assas, 75006 Paris

PROGRAMME DES 13 ET 14 MARS 2010

Samedi 13 mars

15h 00 Accueil et présentation des participants, par le **président**

Recueil des questions qui peuvent se poser (réponses moment de l’assemblée générale)

15h 45 Temps de prière

16h 00 Echange : **« Que désirons-nous vivre comme *‘soutien spirituel mutuel’* entre diacres et femmes dont le mari est diacre, ignatiens ? »**

18h 15 Pause

18h 30 Messe à l’église Saint-Ignace *(apporter son étole si on veut être avec les célébrants)*

19h 30 Dîner (sur place, les « Parisiens » se chargent de nourrir les provinciaux, mais que ceci n’empêche pas les provinciaux d’amener quelques dégustations locales s’ils le désirent !))

20h 30 Assemblée générale statutaire du *« Réseau diaconal ignatien »* (RDI), 1ère partie : rapport d’activité par le **président**, rapport financier par le **trésorier**

21h 30 Complies

Dimanche 14 mars

09h15 Prière du matin

09h 30 Intervention de Jean-Pierre Roche, auteur de *« Prêtres et laïcs, un couple à dépasser »* : **ce qu'un pasteur et théologien peut dire aujourd'hui des propositions d'Etienne Grieu pour une *« Eglise diaconale ».***

10h 40 Travail en ateliers de 3/4 participants, à partir de cette intervention.

11h 00 Echange libre en grand groupe

12h 00 Déjeuner chez les Lazaristes

13h 30 Assemblée générale statutaire du *« Réseau des diacres ignatiens ».* 2ème partie (perspectives et mises en oeuvre, avec notamment la mise au point de la question devant faire l'objet de la « délibération » lors de notre retraite à Loyola 2010)

14h 45 Prière d'action de grâce

15h 00 Fin du week-end. Réunion, si nécessaire, du bureau pour décisions immédiates.

* * *

LA 5ÈME RENCONTRE NATIONALE EN « 15 -15 »

Dans les locaux du Secours Catholique, 13 rue St-Ambroise, 75011 Paris

PROGRAMME DES 02 ET 03 AVRIL 2011

Le programme *(qui doit nous permettre aussi de souffler…)* **:**

Samedi 02 avril

15h 00 - 15h 45	Accueil / Présentations/ Temps de prière
16h 00 – 17h00	Intervention du P. Paul Valadier, sj : **« Aimer l'Eglise… aujourd'hui »**
17h 00 - 17h 45	Pause
17h 45 - 19h 00	Echanges avec le P. Valadier, à partir de ses pistes de réflexion
19h 00 - 20h 30	Dîner sur place *(les « Parisiens » se chargent de nourrir les « provinciaux », mais loués seront bien sûr les produits locaux venus de province !)*
20h 30 - 21h 20	Temps d'échange sur le RDI entre 'ancien(ne)s' et invité(e)s
21h 20 - 21h30	Complies *(pour ceux qui n'auront pas d'urgence)*

Dimanche 03 avril

09h 00 - 09h 30	Prière du matin
09h 30 - 11h 00	« Ressaisie » par tous et toutes de l'intervention du P. Valadier et de nos échanges afin de pointer quelques mises en œuvre possibles.
11h 00 - 12h 00	Messe à la paroisse Saint-Ambroise
12h 00 - 13h 30	Repas
13h 30 - 14h 45	Assemblée générale statutaire, introduite par Alain-Michel Rozier, président du RDI
14h 45 - 15h 00	Prière d'action de grâce
15h 00	Dispersion.

Si ce n'est déjà fait, <u>confirmez par retour votre participation</u> à cette rencontre auprès de : Philippe Ragot, trésorier du RDI

Si vous avez un problème d'hébergement, signalez-le en confirmant votre participation (afin de solliciter quelques « parisiens » pour un accueil à domicile). Vous pouvez aussi contacter directement les adresses ci-dessous*, en précisant que vous participez à une rencontre de diacres de l'Hexagone.

Partage des frais (indemnisation de l'intervenant, location des locaux, repas du dimanche) :

25 € pour une personne seule, 38 €pour un couple.

Fraternellement en Jésus-Christ,

Paul Bosse-Platière, secrétaire du RDI

- **Lazaristes** : 95, rue de Sèvres, 75006 Paris - tél: 01 45 49 84 84 (métro: Vanneau ou Sèvres-Babylone)
- **Nicolas Barré** : 83, rue de Sèvres, 75006 Paris - tél: 01 45 48 25 48 (métro: Sèvres-Babylone)
- **Enclos Rey** : 57, rue Violet, 75015 Paris - tél: 01 44 37 34 00 (métro: Commerce ou Emile Zola - La Motte-Picquet-Grenelle, à la rigueur)

Compter une bonne demi-heure pour rallier St-Ambroise. Attention certains centres ferment assez tôt.

Vos premières pierres ?

« Je promets de vivre en communion avec mon Evêque et ses successeurs, dans le respect et l'obéissance »

Texte composé à partir des notes prise de l'intervention du 21 mars 2009 au RDI, du Père Lamy, relues par lui et reproduites avec sa fraternelle autorisation du 17 mars 2010.

La communion passe par le respect et l'obéissance ; seule une volonté libre peut dire « je ne fais pas ma volonté ». Nous avons donc des images à traverser, relativement simples souvent, moins évidentes dans les difficultés. Or, l'obéissance est le sommet de la liberté.

I. Obéir, c'est s'humaniser et devenir semblable au Seigneur
II. De l'obéissance d'exécution à l'obéissance de jugement
III. Bien vivre les tensions (cf. les Exercices Spirituels pour « sentir en Eglise »)

I. Obéir, c'est s'humaniser et devenir semblable au Seigneur

Ce chemin d'humanisation est dans l'Ecriture. C'est dans le cadre d'une Alliance qu'est proposée l'obéissance « pour la Vie ». Celui qui propose l'Alliance est celui-là même qui donne la vie.

Cette Alliance est proposée comme une Loi « si tu écoutes, tu vivras », avec au cœur une liberté qui s'engage ; une alliance qui se conclut « pour la vie ». Par là, j'entends que c'est un chemin de vie, qu' « obéir à la Vie reçue », c'est « vivre plus », c'est « être plus vivant », c'est « s'engager à aller plus loin », c'est « écouter l'autre ».

Ecouter l'autre :
* la relation au Seigneur se médiatise en un homme, Moïse, qui propose la Tora,
* la relation au Seigneur se réalise, s'accomplit en Jésus, accomplissement « dans l'obéissance jus-qu'au bout », « dans l'engagement à aimer jusqu'au bout ».

Un palier supplémentaire est donc franchi par la relation trinitaire : « l'amour est obéissance ». Jésus le vit d'une manière « heureuse » tout au long de sa vie, jusqu'à « que cette coupe s'éloigne de moi », jusqu'au sacrifice de sa volonté propre (cf. Ph 2 : 'Jésus de condition divine…'). Cet ordre d'adhésion, cet ordre du sacrifice révèle la Vie trinitaire.

Obéir, c'est écouter :
* que je suis à l'image de Dieu, un être relationnel,
* que je suis invité à écouter en moi cet être de relation que je suis, à écouter l'Esprit qui me pousse vers les autres humains, qui me désire en relation vraie avec d'autres : « la Vie est déjà là » alors « choisis la vie ! »

Je peux ne pas l'écouter, cette vie de Dieu médiatisée par la rencontre de l'autre. Car elle implique que je décentre ma propre vie sur l'autre. Elle implique que je veuille vivre librement une relation qui me donne d'entendre que je reçois la vie d'un autre. Or ma volonté propre peut me faire croire que je me donne la vie.

Pourtant, ma volonté d'obéir :
* n'a rien à voir avec la soumission,
* fait toujours référence à la conscience : personne ne peut être obligé d'aller contre sa conscience.

II. De l'obéissance d'exécution à l'obéissance de jugement

Le premier type d'obéissance est celle de « l'enfant » ; elle est réelle, imposée, avec en plus de la crainte ; mais cette obéissance n'est-elle pas aussi une aide à grandir, une aide « pour qu'il vive » ?

Pour la vie religieuse, Ignace invite à louer dans l'ordre « l'obéissance », « la pauvreté », la chasteté (E.S. 357.1) ; car :
* dans les E.S., l'obéissance est ce qui nous met en relation avec l'Eglise,
* dans la relation accompagné / accompagnateur, c'est là qu'ensemble ils « forment Eglise » ; on ne croit pas tout seul ; cette relation permet de redire ce que l'on croit ensemble.
* au moment de l'élection, Ignace est ferme :

E.S. 170. 2 : « le premier point : il est nécessaire que toutes les choses sur lesquelles nous voulons faire élection soient en elles-mêmes indifférentes

ou bonnes, et qu'elles soient en accord avec notre sainte Mère l'Eglise hiérarchique, et ne soient ni mauvaises ni en opposition avec elle. »

Notre sainte mère l'Eglise hiérarchique ! Pour ne pas se situer « hors de notre sainte mère l'Eglise hiérarchique », et plus encore pour « le vrai sens que nous devons acquérir dans l'Eglise » et être docile à l'Esprit Saint, Ignace donne 18 règles (E.S. 352 à 370. 3)

On peut voir particulièrement :

E.S. 353 La première règle. Laissant tout jugement, nous devons avoir l'esprit disposé et prompt à obéir en tout à la véritable Epouse du Christ notre Seigneur, qui est notre sainte mère l'Eglise hiérarchique.

E.S. 365.1La treizième règle. Pour toucher juste en tout, nous devons toujours tenir pour ceci : ce que je vois moi blanc, croire que c'est noir si l'Eglise hiérarchique en décide ainsi, croyant qu'entre le Christ notre Seigneur, l'Epoux, et l'Eglise, son Epouse, c'est le même Esprit qui nous gouverne et nous dirige pour le salut de nos âmes. En effet, c'est par le même Esprit et Seigneur qui nous donna les dix commandements que notre sainte Mère l'Eglise est dirigée et gouvernée.

Les Constitutions de la Compagnie de Jésus, article 547 :

Sixième partie : « CE QUI CONCERNE LA VIE PERSONNELLE DE CEUX QUI ONT ÉTÉ ADMIS ET PRIS DANS LE CORPS DE LA COMPAGNIE »

Chapitre 1er : « CE QUI CONCERNE L'OBÉISSANCE »

Ce qui concerne le vœu de chasteté ne demande pas d'interprétation(1), car on voit clairement combien elle doit être parfaitement gardée, en s'efforçant d'imiter la pureté angélique par la pureté du corps et de notre esprit.

Cela étant supposé, on parlera de la sainte obéissance.

Tous chercheront sérieusement à l'observer et à s'y distinguer, non seulement dans les choses obligatoires, mais encore dans les autres, bien que l'on ne voie rien d'autre qu'un signe de la volonté du Supérieur, sans aucun ordre exprès. **Ils doivent avoir devant les yeux Dieu notre Créateur et Seigneur, en raison de qui on obéit à un homme;** et on doit s'efforcer d'agir avec un esprit d'amour et non avec le trouble né de la crainte; en sorte que nous nous appliquions avec constance à n'omettre aucun point de perfection que nous pourrions atteindre par la grâce divine dans l'entière observation de toutes les Constitutions et de la manière propre de notre Institut [A], et que, avec un très grand soin, nous tendions tous les ressorts

de nos forces à pratiquer cette vertu d'obéissance, au Souverain Pontife d'abord, ensuite aux Supérieurs de la Compagnie. Ainsi, dans toutes les choses auxquelles, avec la charité, l'obéissance peut s'étendre [B], serons-nous très prompts à répondre à sa voix, **comme si elle venait du Christ notre Seigneur (puisque c'est à celui qui tient sa place, et par amour et révérence envers lui, que nous obéissons),** laissant toute chose sans même l'achever, jusqu'à une simple lettre que nous avons commencée, appliquant toute l'intention et toutes les forces dans le Seigneur pour que la sainte obéissance soit toujours parfaite en tout, dans l'exécution, dans la volonté et dans l'intelligence [C].

Nous obéirons à tout ce qui nous sera commandé avec beaucoup d'empressement, de joie spirituelle et de persévérance, nous persuadant que tout est juste, et renonçant, par une sorte d'obéissance aveugle, à toute opinion et à tout jugement personnels contraires, et cela du moins dans tout ce qui est décidé par le Supérieur là où l'on ne peut déceler (comme on l'a dit) aucune espèce de péché(2).

Et chacun se persuadera que ceux qui vivent sous l'obéissance doivent **se laisser mener et diriger par la divine Providence au moyen des Supérieurs, comme s'ils étaient un cadavre qui se laisse mener n'importe où et traiter n'importe comment, ou comme le bâton d'un vieillard que celui qui le tient dans sa main utilise n'importe où et pour n'importe quel usage auquel il voudrait l'employer**.

C'est ainsi, en effet, que **celui qui obéit doit exécuter allègrement tout** ce à quoi le Supérieur veut l'employer pour aider tout le corps de l'Ordre, **en tenant pour certain qu'il se conformera par là à la volonté divine, plus que par toute autre chose qu'il pourrait faire en suivant sa volonté propre et un jugement différent**(3).

En profondeur : même si je suis en conflit, je n'obéis qu'au Christ ; je donne ma liberté à quelqu'un qui me donne la vie. Autrement dit, obéir, « c'est être vivant ! »

Je ne peux obéir à un homme que parce que j'ai le regard fixé sur le Seigneur ; je ne peux me séparer de ma volonté propre qu'en choisissant une médiation humaine qui m'aide à la réaliser.

E.S. 189 : « POUR AMENDER ET RE-FORMER SA PROPRE VIE ET SON ÉTAT » et Constitutions :
Passer des attachements désordonnés -> à une vie ordonné -> par le choix d'une médiation humaine implique qu' « **il faut être très vivant pour être comme un cadavre** ». **Autrement dit, on ne peut entrer dans l'obéissance que par un acte de foi !**

L'obéissance de jugement est toujours accompagnée « d'allégresse, d'empressement, de dialogue avec les supérieurs » qui vous envoie en mission, et ressentis engendrés par la mission elle-même. L'obéissance est la meilleure réalisation de mon désir profond de « suivre le Christ en Eglise » ; c'est ce qui justifie que la Compagnie soit « remise entre les mains du Pape ».

Parce que « rester ensemble est plus efficace », que « ce n'est pas ma propre affaire », que l'important est que « nous restions au service de la mission du Christ ». C'est quand la mission est maintenue contre une volonté que l'on entre dans l'obéissance de jugement (je quitte mon opinion).

Pour autant, existent des garde-fous :

* la liberté de conscience,

* le fait que nul ne peut être obligé de pécher,

* le respect des « représentations individuelles » : le supérieur doit écouter comment la mission est reçue ; la personne doit être reconnue et pouvoir dire ce qu'elle éprouve avant toute décision,

* le fait qu'aucune décision ne peut être prise par un seul homme (un supérieur a aussi le sien)

Hors de la vie religieuse, et en particulier dans la vie diaconale, « je ne me donne pas ma mission » est à accueillir chaque jour, et il est important de disposer d'instances de parole où se disent les tensions.

III. Bien vivre les tensions

1. *La 13ème règle « pour toucher juste en tout,... ce que je vois moi blanc, croire que c'est noir si l'Eglise hiérarchique en décide ainsi»* est une invitation :

* à entendre le fond qui nous met ensemble plutôt que ce qui nous divise,

* à la distance envers notre seul jugement,

* à louer l'Eglise qui nous reconnaît comme ses fils et ses filles,

* l'Eglise est seule capable de nous mettre en une largeur universelle,

2. « Louer » très fort (9 règles sur les 18)

3. Commencer par défendre *: 9ème règle Louer tous les préceptes de l'Eglise, ayant l'esprit prompt à chercher les raisons des les défendre et, en aucune manière, de les attaquer.* C'est que « sans l'Eglise universelle, je ne suis pas croyant ».

4. La prudence : (E.S. 366 à 370) : ces règles de prudence, comme de « parler au bon endroit », comme « d'être prudent avant de parler sur les sujets difficiles où l'on est en recherche » sont essentielles.

Conclusion

Cette obéissance peut nous mettre en souffrance. Il y aurait tant de noms à citer. D'une certaine manière, on a pu dire que « souffrir par l'Eglise révèle notre amour du Christ ».

Ce qui permet de conclure par une réflexion sur les tentations : « Jésus a opté pour vivre la liberté humaine en ne sachant pas, à vivre l'humanité sans savoir, à accueillir chaque jour sans savoir ce qu'il serait ».

La grande tentation n'est-elle pas alors de renoncer au discernement, donc de renoncer à ma liberté ?

* * *

Références :

- *E.S. : réfère aux Exercices Spirituels de Saint Ignace de Loyola (Desclée de Brouwer, réédition de 1991)*
- *La citation de l'article 547 des Constitutions de la Compagnie de Jésus est reprise du texte publié sur le site : www.jesuites.com/.../constitutions.../constitutions-index.html -*

Fiche de lecture personnelle sur le livre du Père Etienne Grieu, sj
d'Hubert Ploquin, diacre, ancien représentant de la province Bretagne-Pays de Loire au CND, non membre du RDI,
reproduite avec son autorisation.

TITRE : **Un lien si fort**
Quand l'amour de Dieu se fait diaconie
AUTEUR : **Etienne GRIEU, Jésuite, enseigne la théologie au Centre Sèvres, à Paris.**
EDITEUR : **Les éditions de l'Atelier - Novalis – Lumen vitae**
ANNÉE : **2009**

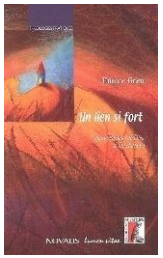

INTRODUCTION :

Objectif : « *Dans le sillage de Deus caritas est… rendre compte du lien vivant entre foi chrétienne et solidarité… Avec le Christ, la relation prime sur le faire.* »

C'est dans l'établissement de liens solidaires que l'Eglise a rendez-vous avec le Christ.

1 – LA SOLIDARITÉ, UNE EXPÉRIENCE SPIRITUELLE ?

Dans mon quartier, ma commune, une association ou un syndicat, auprès des malades, des personnes seules… j'ai un rendez-vous d'ordre sacramentel avec le Christ.

Les engagements ne sont pas que la conséquence de la foi, ils la font grandir.

- Se laisser toucher. C'est une œuvre de l'Esprit.
- Prendre soin des liens. C'est la découverte de l'amour inconditionnel du Père.
- Consentir à la simplicité, au dépouillement. C'est rejoindre la Pâque du Christ.

2 – Le Christ aux liens

La mission du Christ est une démarche pour renouer l'alliance et la *pleine communion de l'humanité avec son Dieu*. Elle se traduit par les multiples petits récits évangéliques de rencontres, sans conditions préalables.

« *La remise de son corps et de son sang comme don et signe d'alliance… signale qu'en Dieu le désir de communion l'emporte sur notre violence.* »

Le plus mystique des évangélistes, Jean, ancre l'offre de Dieu dans un geste élémentaire d'humanité : le lavement des pieds, « *suggérant ainsi que cette attitude porte le même contenu de sens que celui du pain partagé*. »

3 – Avec le Serviteur, d'autres pas de danse

L'hymne de la lettre de Paul aux Philippiens[1] décrit *la force du lien du Christ à Dieu.*

Sûr de l'amour de son Père…il rejoint la condition humaine… Il s'est situé dans l'obéissance à Dieu en servant le genre humain.

Pour nous rejoindre Jésus s'est mis au rang de l'esclave, faisant passer le soin du lien avant toute préoccupation de reconnaissance.

Chaque être humain est unique. Mais le croyant est invité, non à défendre ou à imposer sa singularité, mais à l'accueillir comme un don de Dieu qui l'envoie reconnaître dans la rencontre des autres le caractère unique de chacun.

J'appelle *« économie gracieuse »* le jeu par lequel des êtres s'appellent à l'existence en se risquant les uns aux autres, suivant en cela le chemin du Christ.

Cette logique ne se limite pas aux églises. Elle peut s'exercer dans l'espace public :

- Par la création de relations qui ne passent pas par le donnant/donnant mais laissent place à l'inconditionnel,
- Par la résolution des conflits dans un esprit qui cherche à renouer les liens brisés,
- Par une posture d'espérance.

[1] Ph 2, 1-18

4 – La présence aux oubliés : un diapason pour écouter l'évangile

La diaconie, c'est l'appel à laisser l'Evangile refaçonner notre vie avec les autres. Elle ne se réduit pas aux œuvres de charité ou de solidarité. Elle apparaît dès que l'Evangile entre dans le jeu des relations et des liens et touche les règles du jeu du vivre-ensemble.

Quatre types d'interlocuteurs obligent à sortir d'un échange calculé : les pauvres, les enfants, l'étranger et les ennemis.

Avec les enfants ou l'étranger, on peut espérer entrer dans une relation d'enrichissement mutuel. Avec l'ennemi, on peut espérer un compromis et en venir à des rapports mutuels profitables. Avec les pauvres, la difficulté vient de ce qu'ils ne peuvent pas donner en retour. Ils :

- Aspirent de toutes leurs forces à la valorisation ou à la restauration des liens,
- Recherchent des interlocuteurs capables d'entendre la douleur qui pèse sur leur vie,
- Ont un sens aigu de la justice,
- Peuvent se révéler de remarquables éveilleurs d'espérance.

5 – Vous avez dit : « diaconie » ?

La diaconie consiste à porter l'Evangile comme une manière de vivre les relations et les rapports humains.

Pour John N. Collins, la diaconie n'est pas un service social. Pour lui, le premier rôle du diacre est de rappeler et de signifier à la communauté ce qui se joue dans les liens qui la tissent : il en va de la présence active du Seigneur en leur sein. Pas question pour lui de confiner le diacre à la liturgie et à un service ecclésial *ad intra*. Pas question pour lui de réduire la diaconie à une fonction dans la vie de l'Eglise.

La diaconie est l'affaire de tous les chrétiens. Elle fait partie du changement de vie auquel on s'engage par le baptême : le disciple du Christ devient sensible aux pauvres et à ceux qui sont dans le besoin.

La diaconie associe étroitement fraternité au sein de la communauté, accueil du pauvre et ouverture à Dieu. Les gestes de partage sont toujours associés à la prière ou à l'action de grâces eucharistique.

Les diacres sont l'âme de la diaconie de l'Eglise : leur présence rappelle à toute l'Eglise que la raison d'être du Christ est de rejoindre l'humanité, en commençant par ses membres souffrants ou isolés.

La diaconie fait partie de l'essence de l'Eglise. Elle est du côté d'une action qui met en relation, qui est vecteur pour permettre à la Bonne Nouvelle de circuler et de se propager.

6 – Le diacre, ministre du lien

La fonction première de l'évêque est de présider à la communion dans l'Eglise. Unie autour de son évêque, l'Eglise prend conscience de ce qu'elle est vraiment : le Corps du Christ en passage vers le Père. Mais qu'en est-il de ceux qui n'ont pas pu répondre à l'invitation ? Précisément, **le diacre a pour fonction de prolonger cette réalité de la communion jusqu'aux membres les plus abandonnés, les plus souffrants. Très concrètement il va rejoindre ceux qui sont au loin. Par sa présence, il rend sensible pour eux le lien renoué par le Christ.**

Il est chargé de signifier que les chrétiens ont, à travers toute la dimension relationnelle de leur existence, un rendez-vous avec le Christ et il aide la communauté à se rendre compte de ce que tous les liens qui la tissent donnent consistance au corps du Christ livré pour la multitude : telle est l'identité ministérielle du diacre.

Dans la liturgie, le diacre est en grande partie au service de la relation entre le président et l'assemblée (offrandes et distribution de l'eucharistie), entre les membres de l'assemblée (baiser de paix) et entre l'assemblée et les lieux de vie de ses membres (envoi). Il n'est ni uniquement du côté de la pastorale, ni uniquement du côté de la solidarité, mais, étant présent sur les deux versants de la vie chrétienne, il aide à comprendre leur unité.

7 – Ce qui donne chair à la promesse

La vocation diaconale des Eglises consiste simplement à laisser passer en elles l'amour de Dieu, manifesté en Christ, rendu possible par l'Esprit, et cela, à travers le champ des relations qu'elles tissent.

Si, lors du concile Vatican II, la fonction royale avait été présentée davantage comme le service de la paix entre les hommes et avec Dieu, elle aurait résorbé le hiatus entre, d'une part, action *ad intra* et action *ad extra* et, d'autre part, entre laïcs et pasteurs. La diaconie est le ministère des liens au service de la communion.

Dans un diocèse, une équipe d'animation de la diaconie aide les paroisses, communautés, services et lieux d'Eglise à honorer davantage leur vocation diaconale. Le diaconie ne pourra se développer que si elle ne se contente pas de s'engager dans des actions mais dans une véritable aventure spirituelle.

Quand les Eglises lient leur sort à l'humanité souffrante ou abandonnée, elles parlent de Dieu, et non seulement elles en parlent, mais elles en vivent.

8 – L'AMOUR DE DIEU DANS L'ESPACE PUBLIC ?

Le désir légitime de toute personne est d'être reconnue comme un être unique. Les rencontres et les échanges sont les seuls lieux possibles pour exprimer cette singularité. Du coup, la vie dans l'espace public semble se résumer dans une alternative : soit j'entre en compétition, voire en conflit, pour être reconnu, soit je renonce et je reste en retrait.

Pourtant la Bible ouvre d'autres perspectives pour la reconnaissance. Celle-ci commence par un appel. La personne découvre alors que sa singularité est moins à conquérir dans une lutte contre les autres qu'un don qui lui est fait au fil des rencontres et des liens tissés. Ce sont eux qui lui révèlent l'être unique qu'il est, dans un appel qui vient de Dieu et qu'il reçoit dans le jeu de toutes ses relations.

Tout être vivant, appelé à l'existence par le don de Dieu, est invité à se risquer dans l'espace public, non pas pour s'imposer, mais pour faire entendre sa voix, la singularité qu'il est seul à porter ; et cela, parce que c'est un don de Dieu. Cela l'amènera probablement au combat. Mais ce combat sera une manière d'accueillir les dons reçus en se livrant aux autres.

C'est l'utopie d'une cité réconciliée puisque l'émergence des acteurs ne se ferait pas dans un rapport de forces, mais dans la conjonction de singularités qui invite de nouveaux venus à faire entendre la leur.

Toute structuration de l'espace public peut être questionnée à partir du sort réservé aux pauvres et aux petits manifestant ainsi l'amour de Dieu pour les plus démunis.

CONCLUSION :

« *L'Eglise est amoureuse… De qui ? De son Seigneur, bien sûr !... Mais ce bien-aimé se dérobe, obligeant sa toute-belle à courir le chercher de nuit, dans la ville et dans les rues et sur les places… En ces lieux peu sûrs, elle apprend à reconnaître un peuple qui attend et qui espère… Au détour des phrases, elle entend une voix qui furtivement se livre et elle reconnaît, mêlée à celle des habitants noyés de nuit, celle de son bien-aimé.*

Dire que l'Eglise est amoureuse, c'est tout simplement lui rappeler qu'elle est diaconale.»

« Ce qu'un pasteur et théologien peut dire aujourd'hui des propositions d'Etienne Grieu : pour une « Eglise diaconale »

Intervention du Père Jean-Pierre Roche, le 14 mars 2010, reproduite avec son aimable autorisation

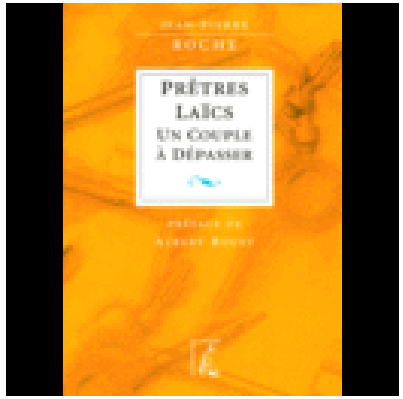

« Etre prêtre, c'est d'abord une manière d'être homme, une manière d'aimer et d'être aimé. » Prêtre au diocèse de Créteil, né en 1943, Jean Pierre Roche , des yeux pétillants, une barbe presque aussi fleurie que celle de Charlemagne, charpenté comme un roc, respire la santé.
Dynamique, progressiste, un peu intello sur les bords, facilement éclaboussé par les idées d'avant-garde, il semble souvent sûr de lui. Mais ne vous y trompez pas : il a, avant tout, un cœur « gros comme ça », et au quotidien, ses principaux centres d'intérêt se nomment solidarité, fraternité, entraide.
Internaute, il utilise les techniques de son temps, car pour lui, la communication est primordiale. D'ailleurs, il se plait à répéter : « Si je n'avais pas été prêtre, j'aurais aimé être journaliste ».

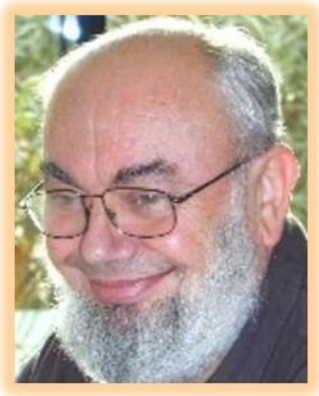

Je vais réagir avec ce que je suis, comme prêtre et comme théologien, mais prêtre et théologien situé dans le service de la mission ouvrière depuis 40 ans, même si aujourd'hui ce service se limite à l'accompagnement de trois équipes d'ACO sur le terrain où je vis, une cité populaire de banlieue.

Je réagis aussi comme prêtre habitant en cité, comme curé d'une grand e ensemble et comme responsable d'un secteur pastoral profondément marqué par la précarité sociale, le multiculturel, l'interreligieux et la présence de trois hôpitaux, d'une université de 30 000 étudiants et d'une grand centre commercial régional.

I. CE QUI ME SEMBLE PROFONDÉMENT PERTINENT

1. Le constat à propos de la solidarité

- La solidarité n'est pas localisée dans une « chapelle latérale », mais au centre, dans le contexte d'une Eglise qui a tendance à se replier sur elle-même, sur le 'religieux',
- La solidarité n'est pas une « conséquence éthique » de la foi, mais elle est l'un des lieux où cette foi se vit, s'exprime, se nourrit, tout autant que dans la liturgie,
- La solidarité ne se délègue pas à des « spécialistes », bénévoles dont on attend l'appel au don (Secours catholique, CCFD, Saint Vincent de Paul...).

Sur notre secteur, nous avons essayé de lutter contre cela de différentes manières :

- Faire se rencontrer les différents acteurs de la solidarité,
- Sensibiliser les assemblées à la solidarité de proximité (carême, veilleurs...),
- Organiser des 'forums des solidarités', avec des personnalités juives et musulmanes,
- Instituer une 'page des solidarités' dans le journal de secteur.

Ceci étant, force m'a été donnée de constater que la mobilisation pour les Roms installés à Créteil est un lamentable échec, car l'action ne repose que sur deux ou trois personnes.

2. L'expérience spirituelle : le rencontre du Christ dans le service des hommes

- La triade : « vivre – croire – célébrer » / « diaconie – témoignage – communion » / « service – parole – sacrement » / « charité – foi – espérance » / « prêtre – prophète – roi »,
- Le Christ se rencontre dans l'Evangile, dans l'Eucharistie, dans le frère qui souffre (Mt 25),
- Le service est une expérience spirituelle : la qualité de la rencontre du frère fait vivre une rencontre du Christ qui souffre, qui aime, qui relève.

3. La diaconie de toute l'Eglise

- C'est toute l'Eglise qui doit être servante, 'diaconale' ; tous/quelques uns, comme c'est toute l'Eglise qui doit être missionnaire,
- C'est toute la vie de l'Eglise qui doit être servante, 'diaconale', , comme c'est toute la vie l'Eglise qui doit être missionnaire : le service de l'humain passe par l'accueil, la catéchèse, la liturgie,
- Mais la diaconie comme la mission requiert d'être organisée de façon spécifique.

4. Annoncer la Bonne Nouvelle dans le langage des rapports sociaux

Le rapport entre diaconie et mission, la solidarité y étant lieu de rapport privilégié entre Eglise et Société, et des relations interreligieuses.

II. CE QUI ME SEMBLE PLUS CONTESTABLE

1. Une réduction

Etienne ne réalise pas le projet qu'il se fixe lui-même, oublie la moitié du programme en route :

- Beaucoup de chrétiens sont engagés avec les plus vulnérables, ou *« au service de la cité »* ; lui ne retient que l'engagement avec les plus vulnérables,
- « aider les communautés chrétiennes à devenir plus sensibles aux souffrances *et aux combat* de ceux qui les entourent ; lui ne retient que les souffrances et oublie les combats,
- Certains ont des dons pour d'autres types d'engagements sociaux et politiques : la solidarité ne se résume pas à l'option pour les pauvres, elle touche toutes les relations sociales, de courtes comme de longue portée : lui privilégie la solidarité avec les plus démunis au sens étroit du terme.

En un mot, Etienne réduit la diaconie, ou la solidarité, au caritatif.

Je signe tout ce qu'il dit sur la rencontre des plus pauvres, et ce qu'elle fait vivre, tout ce qu'il dit sur la priorité à donner à ceux qu'on oublie, mais il s'arrête là. Or il y a une autre manière de vivre la diaconie, la solidarité, et l'option pour les pauvres ; Etienne ne fait que l'évoquer, et que moi j'appelle *la vie militante sur le terrain social et politique*. Si bien que :

- ☞ A côté de l'action caritative, il y a l'action syndicale et politique
- ☞ A côté de la solidarité envers les plus démunis, il y a la solidarité avec tous les autres
- ☞ A côté du combat contre la misère, il u a le combat pour s'attaquer à ses causes

Les deux ne s'opposent pas : je connais des militants qui sont à la fois dans le caritatif et le politique. Surtout, il ne faut pas réduire à un seul type de solidarité, car les deux s'interpellent mutuellement.

L'intérêt du langage de la diaconie, c'est qu'il englobe justement les différentes formes de solidarité et d'engagement au service des hommes. En particulier, il englobe ce que le Pape Pie XI appelle « le champ le plus vaste de la charité », qui est le politique, et tout de qu'on appelle traditionnellement « la doctrine sociale de l'Eglise » (ou mieux en langage contemporain son « enseignement social »). Ce devrait être une priorité dans la formation des diacres.

2. <u>Une autre expérience spirituelle</u>

- ✯ Une vie qui a du prix : « c'est au cœur de nos vies que Dieu est au-delà »

  La vie des hommes n'est pas seulement le terrain d'application de l'Evangile, comme si celui-ci se réduisant à une simple morale. Ma relecture croyante de vie(ou révision de vie) permet de rencontrer Celui qui marche à nos côtés, et de discerner le « déjà-là » du Royaume dans nos vies. » Il y a un déjà-là de Dieu dans la vie et l 'action des enfants qu'il nous faut accueillir, cultiver, révéler » (orientations de l'ACE)

  Faire l'expérience que nos vies peuvent être le lieu de la rencontre de Dieu, c'est tout simplement bouleversant car cela ouvre un chemin spirituel à la portée de ceux que l'Evangile appelle « les plus petits ». Ceux qui ont du mal à maîtriser la parole savent par contre fort bien raconter leur vie : si on parle religion, ils n'osent pas s'exprimer ; si on parle de leur vie, ils sont en terrain connu et peuvent, plus que tout autre, raconter travail et soucis. Les inviter à le partager en Eglise, c'est déjà leur faire découvrir que leur vie a du prix aux yeux de Dieu.

- Un peuple qui lutte et qui peine :

Les pauvres, ce ne sont pas toujours les autres ! Ils sont aussi dans nos églises. Quand on leur parle des pauvres, ils pensent à plus pauvres qu'eux au lieu de penser aux pauvres comme eux. Découvrir que l'on n'est pas tout seul, que beaucoup vivent les mêmes galères que nous, qu'il ne faut pas se laisser faire, que tout seul on ne peut rien, mais qu'ensemble on est une force et que c'est en peuple qu'on est sauvé.

Apprendre à « faire peuple » alors que la société encourage le chacun pour soi. Cette expression d'un prêtre-ouvrier : ' *la vie est dure pour beaucoup, les blessures sont à vif, mais que de trésors d'humanité, de générosité, de sens de la justice et d e la fraternité, vécus et partagés dans le monde des militants et des travailleurs, agnostiques ou croyants. Quelles fortes résonances évangéliques ! Voilà pour un prêtre-ouvrier le pain et le vin de l'Eucharistie, riches de cette vie partagée.*'

- Lutter, c'est aimer : combat spirituel et lutte sociale

Pour la spiritualité chrétienne, la lutte évoque immédiatement le combat spirituel que mène tout chrétien contre la Mal, le péché, les forces du mal ; un combat livré avec les armes de l'amour et dont l'enjeu est la sainteté.

En monde ouvrier, le militant est celui qui lutte (militant et militaire ont la même racine, et ce n'est pas pour rien), mais cette lutte est à la fois sociale et collective. Elle vise la transformation des conditions de vie, la défense ou la conquête des droits, voire la transformation de la société.

Le militant ouvrier chrétien articule ces deux réalités. Il sait par expérience que la lutte sociale et collective demande des dépassements à chacun, et que cette lutte se heurte au chacun pour soi. Il affirme fortement que « lutter, c'est aimer », donnat par là une autre portée à l'action ouvrière. Avec le risque de limiter le péché à l'inaction, la passivité, la résignation, alors que le péché peut se glisser dans l'action collective elle-même.

En ce sens, le militant ouvrier chrétien aura contribué à élargir la lutte contre le mal au terrain social, et à la désindividualiser Le Mal est bien sûr le mal qui est en moi, qui m'empêche d'aimer, mais le Mal aussi est dans le monde et il écrase les hommes. La lutte sociale et collective est un lieu où chacun est appelé à la conversion pour répondre aux appels de Dieu. Ainsi cette prière de Daniel Angleraud : ' *Seigneur, fais surtout que je n'abandonne pas la lutte, que je fasse mon devoir de chrétien et de militant ouvrier : être du côté du plus faible, du plus déshérité, et combattre, lutter, lutter pour faire respecter sa dignité de fils de Dieu.*'

- La solidarité

  Terme très répandu aujourd'hui dans la vie de l'Eglise, mais qui ne fait pas partie de son patrimoine traditionnel. Elle l'a reçu du monde, et en particulier du monde ouvrier. Dans l'Eglise, on parlait de charité, de communauté ou de communion, de fraternité. Mais quand il s'agissait des plus pauvres, la solidarité consistait à « agir pour » eux, pour ne pas dire « se pencher sur » eux. Tel que l'expriment des Sœurs au travail : ' *nous rappelons avec force que la vie religieuse est du côté des exploités, parce que c'est le choix du Christ lui-même. Notre expérience militante nous faut préciser que nous ne faisons rien pour les pauvres. Simplement, nous vivons certaines conditions de vie qui sont les leurs, et avec eux nous participons au combat pour relever la tête. C'est notre manière d'exprimer combien chaque femme, chaque homme, compte pour Dieu*.'

3. Les plus pauvres

L'option pour les pauvres n'est pas facultative pour les chrétiens. Mais il y a à l'évidence plusieurs manières de la vivre et même plusieurs manières de la comprendre. A lire Etienne, et à l'exception de quelques incises qui évoquent l'engagement social et politique, je ressens une réduction de la diaconie à la charité, de la solidarité à la charité sociale, des plus pauvres aux SDF...

Dans mon secteur, nous avons un diacre délégué à la solidarité qui est entouré d'une « équipe solidarité » avec un représentant de chaque paroisse. Le représentant de ma paroisse est un retraité CGT, PC CCFD. Il retrouve dans l'équipe des militants du Secours catholique, d'Emmaüs, saint Vincent de Paul...

Quand TF1 parle des classes moyennes, il dit 'on a un travail, un logement... » Même si lui est chauffeur-livreur, qu'elle est infirmière, et qu'il ne leur reste que quelques euros à la fin du mois. Ils sont considéré et se considèrent comme classes moyennes parce qu'ils ne sont ni des riches, ni des pauvres. Les plus pauvres, c'est les « sans » (...logis, papiers, travail). Ce qui est vrai. Mais la supercherie, c'est de dire que les autres sont des classes moyennes. C'est une manière idéologique de faire disparaître la classe ouvrière.

Ceux qu'Etienne appelle « ceux qu'on oublie » ne sont pas seulement les « sans », mais tous ces travailleurs, tous ceux qui peuplent les cités et quartiers populaires, qui ont au moins un chômeur dans leur famille, qui redoutent d'être obligés d'aller un jour aux restos du cœur. Ils sont doublement oubliés, individuellement et collectivement, puisqu'ils n'existent plus. Dans notre dernière réunion d'une équipe ACO jeunes, plusieurs ont évoqué leur enfance avec le frigo vide, les vêtements donnés par les voisins. Pour autant, aucun ne se considère comme pauvre, mais comme faisant partie des milieux populaires et des travailleurs plus ou moins exploités. Quand des travailleurs font l'expérience de la pauvreté, ils parlent de précarité. C'est une réalité qui parque tous les milieux populaires aujourd'hui.

III. QUELLES PERSPECTIVES ?

Il y a pour l'Eglise deux défis qui ne font qu'un :

1- Le défi de la pauvreté, de la misère, de la précarité de beaucoup d'hommes et de femmes dans notre société,
2- le défit de la présence de l'Eglise dans les quartiers, les milieux populaires.

A trop séparer les deux, le risque est de se donner bonne conscience en étant une Eglise bourgeoise qui a son service social, alors qu'il s'agit de faire Église avec les pauvres, et de construire des communautés en milieu populaire où les gens qui vivent la précarité seront à l'aise parce qu'ils se trouveront avec des gens qui l'ont vécue ou qui ont peur de la vivre.

Les diacres doivent être dans l'Eglise ceux qui rappellent à tous les baptisés et à toutes les communautés qu'ils ont vocation à être au service des hommes, et d'abord des plus souffrants. Chaque diacre vit cela avec ses charismes propres. Ce service des hommes prend des formes très différentes :

- ✞ Le service des plus petits, des plus fragiles, des plus souffrants : Etienne parle de la figure des enfants, des pauvres, des étrangers, des ennemis... Il me semble que cette dernière catégorie n'est pas à sa place. Par contre, il faudrait y ajouter la figure la plus présente dans l'Evangile, celle des malades, y compris 'handicapés' sous toutes formes, et celle des prisonniers, sous toutes formes également.

- ✞ Le combat pour la justice, à travers l'action collective, syndicale, politique ou associative, y compris sur le plan international, en ce qu'il s'attaque aux causes du mal et empêche les hommes d'être heureux ensemble.

- ✞ Le service évangélique de l'humain, expression d'une Eglise qui aime le monde, les êtres humains, qui lutte contre tout ce qui est inhumain, tout ce qui déshumanise, qui propose un chemin d'humanisation à la suite du Christ, visage humain de Dieu et visage divin de l'être humain.

Les perspectives lancées par Ecclesia me semblent aller dans ce sens, en ce qu'elles requièrent une Eglise servante et humble, qui sait qu'elle ne possède pas Dieu mais qu'elle le reçoit de ceux-là même avec qui elle essaie de partager sa Parole.

« Aimer l'Eglise… aujourd'hui »

Paul Valadier, s.j., est docteur en théologie et en philosophie, professeur à l'université catholique de Lyon, professeur d'éthique au centre Sèvres (Paris), directeur des archives de philosophie, ancien rédacteur en chef de la revue «Études».

Il est l'auteur d'une impressionnante bibliographie ; son dernier essai « la part des choses » examine la question du compromis dans les domaines religieux, politiques et culturels. Entre le relativisme total des valeurs et une intransigeance qui traduit une certaine fragilité, l'auteur s'interroge sur une voie possible et se prononce en faveur d'un compromis bien compris

Un texte sera composé à partir des notes prise de l'intervention du 02 avril 2011 au RDI, du Père Paul Valadier, sera relu par lui et reproduit avec sa fraternelle autorisation.

Pour introduire nos réflexions :

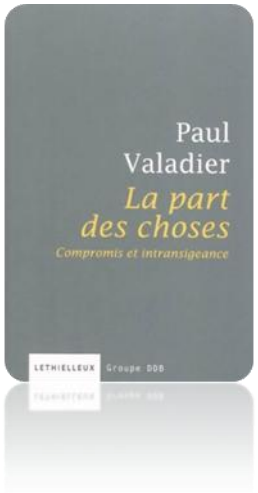

La part des choses, Ed. Lethielleux, septembre 2010.

L'intransigeance en morale, en politique ou en religion a une longue histoire mais, de nos jours, trouve des accents nouveaux. En dépit de tous les clichés sur l'actuel relativisme, elle ne manque pas d'imprimer sa marque, notamment dans l'Église catholique. Pourquoi en est-il ainsi ? Comment expliquer la mauvaise réputation de l'idée de compromis alors que toute vie humaine est une négociation permanente avec principes, normes et valeurs ? Telles sont les questions agitées dans ce livre, qui touchent tout à la fois aux domaines religieux, politique et culturel. Entre le relativisme total des valeurs et une intransigeance qui traduit souvent une fragilité, existe-t-il une voie possible ?

Plus largement, Paul Valadier se livre à une critique de l'attitude intransigeante et à un plaidoyer pour un compromis bien compris, seul capable de faire droit à ce qu'il en est de l'homme et de ses relations, tant avec la nature qu'avec les autres.

Croire aujourd'hui,
n° 271, octobre 2010

LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉGLISE EST-ELLE POSSIBLE ?

Alors que la très grande majorité des catholiques d'Occident adhère désormais à la démocratie, pourquoi le fonctionnement de l'Église devrait-il rester calqué sur un modèle monarchique ?

0n peut affirmer sans grand risque d'erreur que la très grande majorité des catholiques dans les pays occidentaux adhèrent aux systèmes démocratiques qui structurent la vie sociale; on peut même avancer qu'ils sont des citoyens participants, engagés dans divers secteurs de la vie nationale, et pour la plupart opposés à l'abstentionnisme électoral !

Comment des citoyens démocrates, partisans du contrôle des pouvoirs, de l'élection de leurs responsables à tous les niveaux de la vie sociale, de la participation dans toute la mesure du possible au destin de la Cité, abandonneraient-ils ces exigences en franchissant le seuil de leurs églises ? En conséquence, il est assez légitime de se poser la question : pourquoi la démocratie ne serait-elle pas possible dans l'Église catholique ? Et même, ne serait-il pas schizophrénique d'être démocrate dans son pays et d'y renoncer dans la vie de l'Église ?

Si une réponse positive semble aller de soi, il faut toutefois être en garde. L'histoire de l'Occident, pour ne pas parler des autres, n'a que trop démontré à quel point les structures de monarchie ont façonné l'Église, marqué les relations de pouvoir ou d'autorité en son sein, identifié les papes par exemple à des monarques à la souveraineté absolue et immédiate sur l'ensemble des fidèles, pour qu'on évite sous prétexte de démocratie, de décalquer cette forme institutionnelle dans l'Église. Si nous avons tant de peine à nous défaire du schéma monarchique, ce n'est pas pour lui substituer celui de la démocratie.

D'ailleurs sait-on exactement de quoi l'on parle quand on parle de démocratie ? Nos systèmes dits démocratiques diffèrent en effet beaucoup les uns des autres, et en outre nul n'ignore combien ces systèmes sont loin d'être parfaits...

Des exigences démocratiques

Cette remarque de prudence faite, il n'en reste pas moins que des exigences démocratiques sont parfaitement légitimes dans l'Église. Par là on peut entendre par exemple que *« le peuple de Dieu »* n'est pas un troupeau passif, comme un littéralisme scripturaire le laisse trop facilement supposer. S'il est un peuple, il est fait de *« pierres vivantes »,* d'hommes et de femmes animés par l'Esprit du Christ ; par conséquent les baptisés doivent être des témoins actifs, aussi bien dans la société que dans la communauté croyante. Ces baptisés ont donc des droits que le droit canon leur reconnaît (non sans parcimonie toutefois). En sommes-nous conscients ? Les faisons-nous valoir ? Exigeons-nous d'être respectés comme peuple vivant ? Ou abdiquons-nous tout droit et toute exigence de baptisé, une fois franchi le seuil de nos églises ?

Cette exigence qu'on peut appeler *« démocratique »* n'implique pas que l'Église dans ses institutions soit façonnée selon un moule démocratique où le peuple est (en principe) souverain, et par exemple peut changer de constitutions et doit (en principe) contrôler l'action de ses représentants par le moyen d'élections régulières. Mais si l'Église catholique n'est pas démocratique en ce sens juridique (souveraineté du peuple ou gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple), puisqu'elle est essentiellement l'Église du Christ, et se reçoit sans cesse de Lui, elle donne égale dignité à tous ses membres et les tient tous et chacun pour habités par l'Esprit. Il en découle que l'autorité en son sein ne peut être absolue, mais qu'elle est une autorité de *« service »,* selon un enseignement bien connu de Jésus : *« Il n'en sera pas parmi vous comme pour les chefs des nations...»* (Matthieu 20, 25-28). Une telle autorité doit, ou devrait donc rendre compte de ses actes et de ses paroles devant la communauté croyante, surtout parce qu'elle n'a pas d'autre autorité que celle de témoigner de l'Évangile, de le rendre actuel et pertinent, d'avoir par conséquent une parole vive, non répétitive, encore moins asservissante. Elle doit ou devrait réveiller dans les fidèles la foi commune et la nourrir. Elle doit ou devrait elle-même se pénétrer de cette foi, et se laisser éduquer par l'Esprit du Christ, et aussi par les réactions des fidèles qui sont imprégnés de ce même Esprit. Les autorités hiérarchiques ne sont pas enseignantes sans être enseignées, donc sans se mettre à l'écoute de l'Esprit qui parle par les Églises et en elles, comme l'écrit l'*Apocalypse* de Jean. Elles ont donc beaucoup à apprendre des fidèles avant de, et pour pouvoir leur parler. On l'oublie trop!

Habitués à la passivité

Si ces quelques propositions étaient respectées, ou plutôt si les fidèles étaient convaincus de la valeur de ces propositions et savaient les faire respecter, beaucoup de choses ne changeraient-elles pas dans l'Église catholique ? Malheureusement, il faut bien le dire, une longue accoutumance à la passivité et à une obéissance feinte fait du peuple de Dieu une troupe docile, inerte, et cette accoutumance renforce les autorités dans une attitude paternaliste. Elles se croient entendues alors que les fidèles suivent bien souvent leur route, surtout en matière de mœurs, sans rien demander à personne !

Il faut bien voir que nous sommes là devant une sorte de cercle vicieux, la passivité des fidèles encourageant d'un côté les autorités à s'enfermer dans des positions suffisantes, à la limite méprisantes envers le peuple de Dieu, les autorités d'un autre côté en venant à parler et à agir comme si elles étaient *« au-dessus »* de l'Église, puisqu'elles font en sorte qu'aucune réaction ne vienne les troubler. Et de fait, toute prise de position interrogative est vite taxée de *« dissidence »,* ce qu'elle n'est pas nécessairement. Peut-on s'étonner alors que les paroles des responsables dans l'Église tombent très souvent dans le vide ? Ou que le *« principe d'inertie »* des fidèles soit la réponse habituelle à un enseignement répétitif et par là même inaudible ?

La vraie nature de l'Église

Il n'y a rien de révolutionnaire en ces propos, il s'agit à vrai dire d'une simple réappropriation par les fidèles de leurs propres droits et pouvoirs, dont ils se laissent dépouiller par indifférence. En ce sens, il en va de l'Église comme des systèmes politiques : les démocraties glissent dans l'autoritarisme ou la

dictature, dès lors que les citoyens se désintéressent d'exercer leurs droits légitimes ; l'Église s'enfonce dans la passivité et l'autoritarisme, dès lors que les fidèles abandonnent leurs droits à la parole et à l'action, ou même leurs droits à proférer hautement et publiquement ce qu'ils pensent.

Ces exigences, qu'on appellera si l'on veut *« démocratiques »,* n'empruntent rien à des systèmes politiques séculiers. En effet, l'Église catholique n'est pas plus monarchique qu'elle n'est démocratique. Elle a, reçue du Christ quoique longuement élaborée par l'histoire, sa propre constitution, et c'est celle-ci qu'il s'agit de faire respecter par tous. C'est donc à une juste ecclésiologie (sens de l'Église) à laquelle il faut en appeler. Or cette ecclésiologie enseigne que c'est l'Esprit qui anime la totalité du peuple de Dieu, et pas par privilège la hiérarchie seule ; elle enseigne encore que l'autorité doit s'exercer de manière collégiale, sous l'autorité du successeur de Pierre, et ceci à tous les niveaux de sa vie ; elle enseigne aussi que la dite autorité doit toujours se subordonner à l'Autorité de plus grand qu'elle, et donc qu'elle doit rendre compte à l'ensemble de fidèles de ses faits et gestes, expliquer les raisons et les fondements de ses discours, solliciter l'assentiment de tous en évitant d'en appeler à une obéissance de soumission aveugle. Comme l'a enseigné Jean-Paul II, dans l'encyclique *Centesimus Annus* (§ 44), l'équilibre des pouvoirs et leur contrôle mutuel valent pour toute société, et par conséquent. (élément démocratique majeur), l'Église elle-même devrait savoir *« opposer le pouvoir au pouvoir »,* pour parler comme Montesquieu. Le fait-elle dans un système aussi centralisé que celui que nous connaissons ? Il ne s'agit pas là d'introduire la démocratie dans l'Église, mais de demander à celle-ci d'être fidèle à sa propre constitution.

Sortir d'un système paralysant

Ainsi, il n'est pas question d'imposer un modèle juridique et politique séculier (la démocratie, pour autant qu'on sache réellement de quoi il s'agit), mais de respecter la volonté du Christ, et donc aussi l'éminente dignité de la personne des baptisés, fils et filles de Dieu. Introduire des exigences dites démocratiques dans la vie ecclésiale ne signifie pas, comme le répètent les traditionalistes, introduire le loup dans la bergerie. C'est tout simplement prendre au sérieux la nature même de cette communion de frères et de sœurs qu'a voulue Jésus Christ, frères et sœurs qui reconnaissent une autorité, mais une autorité qui doit être tout entière ordonnée à leur service. Le vrai problème semble donc double : d'un côté trop de fidèles sont habitués à une passivité irresponsable qui incline les autorités à l'autoritarisme ; d'un autre côté des infléchissements institutionnels importants sont à opérer pour sortir d'un système monarchique qui, au total, nuit à l'Église, paralyse son message, décourage les bonnes volontés, et donc détourne de l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Si ces infléchissements ne dépendent pas des communautés locales, en leur sein toutefois il conviendrait que chacun puisse intervenir et s'engager activement partout où la chose est possible et nécessaire, sans attendre des autorisations venant de haut. C'est ainsi que peu à peu des choses peuvent bouger, et que les autorités ecclésiastiques pourront elles-mêmes se convertir à la Vérité de l'Église telle que la veut l'Esprit du Christ. Une Église plus crédible serait une Église plus respectueuse de sa nature, non une Église démocratique au sens juridique du terme.

Fiche de lecture personnelle du livre de Mgr Albert Rouet,
d'Hubert Ploquin, diacre, ancien représentant de la province Bretagne-Pays de Loire au CND, non membre du RDI,
reproduite avec son autorisation.

TITRE : **J'aimerais vous dire**

Entretien avec Dennis GIRA, théologien et journaliste

AUTEUR : **Albert ROUET, archevêque de Poitiers**
EDITEUR : **BAYARD**
ANNÉE : **2009**

INTRODUCTION :

Dans la préface, Albert Rouet explique que la société traverse une époque difficile, « une crise du gel ». Face à ce constat, l'Eglise connaît la tentation de se replier sur elle-même. Il ne serait pas bon d'y succomber. « *Rendons la foi attirante, et les mots de la foi chanteront !* »

1 – SUR LES PAS DE SAINT HILAIRE

De la vie et de l'expérience d'Hilaire, premier évêque de Poitiers, Albert Rouet tire quelques enseignements :

- Il y a une intelligence de la vie qui est nécessaire à l'intelligence de la foi.
- Le premier langage théologique est la vie cachée de Jésus à Nazareth.
- Il est très important de s'insérer fraternellement dans un tissu humain, et de le faire avec compétence. Il y a une vérité des actes qui est la face visible de la vérité du discours.
- Le Christ s'exprime dans des langues que les hommes parlent vraiment. Que peut dire l'Eglise si elle ne parle pas leur langue ?

2 – LA JUSTESSE DES MOTS

Face à l'émergence de la conscience individuelle, que reste-t-il à l'Eglise pour rejoindre les hommes ? La parole… D'où l'importance du langage, du dialogue, de la parole et de la « justesse des mots ».

Le Christ établit et explique la relation qui l'unit à son Père. On ne peut comprendre cette relation qu'en s'y impliquant soi-même au moyen de la vie sacramentelle.

Dans une foi, nécessairement incarnée, c'est la relation qui est recherchée. Dans toute relation, l'important est moins le contenu de la parole que le « ton juste » pour l'exprimer.

Le questionnement accompagne le croyant tout au long de sa vie, ce qui permet d'ouvrir l'avenir. La recherche, le doute même, sont fondamentaux parce qu'ils donnent envie de marcher.

La spécificité chrétienne consiste à mêler notre langage au langage des autres, dans un dialogue qui suppose de bien les connaître. Le théologien cherche comment la relation à l'Ecriture peut rejoindre l'homme dans sa dimension existentielle ici et maintenant. **Il y a, au seuil, un service diaconal de la théologie.**

3 – Le questionnement et les doutes

Aujourd'hui, les jeunes ne posent plus de questions. Leur silence témoigne sans doute d'une peur de l'avenir. Face à ce mutisme, deux attitudes possibles : se réfugier derrière les murs d'une Eglise forteresse ou se recentrer sur l'essentiel de notre existence.

Si l'on pouvait prouver la foi par la logique, où serait ma liberté ?

Chez certains croyants, il, existe un lien entre cet esprit qui ne pose plus de questions et une lecture fondamentaliste du concile Vatican II : cette posture rend la foi inintelligible.

Il n'y a pas de foi sans discernement. Croire est un chemin. Si je ne me pose pas de questions, je risque de tout confondre : la révélation et les images que je m'en fais. Le doute est donc purificateur, même s'il est éprouvant parce que personne n'aime perdre ses assurances. Si l'on refuse d'entendre ces doutes, jamais la foi ne se fortifiera. Cette démarche n'est pas sécurisante. : les gens n'aiment pas entendre les questions que vous vous posez. Ils préfèrent entendre les réponses que vous faites.

4 – Qu'est-ce que la vérité ?

Notre époque ne croit plus beaucoup à la vérité parce qu'il y a trop de vérités et que tout le monde prétend la détenir. C'est une question contemporaine angoissante qui favorise les courants intégristes. L'intégrisme confond la réalité avec ce qu'il est ou ce qu'il est avec la réalité.

Sur la question de la vérité, la Bible avance trois propositions :

- Histoire d'une promesse, la vérité est abordée sous l'angle existentiel : Dieu a agi hier, il agit aujourd'hui, il va agir demain.
- Vérité et fidélité sont très liées. La vérité naît dans la relation et l'Eglise ne peut dire cette vérité que si elle se fatigue pour rejoindre ceux qui sont loin.
- La vérité de la foi passe par la vie. Elle ne peut donc pas être proclamée indépendamment du témoignage. En ce sens-là, il y a une vérité à faire.

Il y a une graduation dans la découverte de la vérité et dans l'adhésion à la vérité.

La vérité sur Dieu ne peut pas se dire autrement que dans un langage humain.

La vérité fait signe : on marche vers elle comme on marche vers Dieu.

5 – L'IDENTITÉ CHRÉTIENNE

Les idéologies des années 70 qui portaient l'espérance sont mortes. Nous sommes entrés dans une ère de globalisation qui entraîne deux conséquences : une aptitude à digérer les différences et son caractère insupportable qui limite l'emprise du même. La violence fait partie de l'idéologie du même parce que dans l'idée d'une unité ou d'une identité se cache le fait de s'imposer à l'autre. Or le christianisme raisonne en termes de fraternité et de communion.

Pour être vraiment présente au monde, l'Eglise doit donner des signes qui ne nécessitent pas d'explications., qui soient directement compréhensibles. Le principe fondateur de l'identité chrétienne est le principe de communion qui est relation dans la différence. Le sacré ne pose pas la relation mais la séparation entre ce qui est sacré et ce qui ne l'est pas.

L'identité chrétienne est une identité de relation, de reconnaissance, de respect. Il n'est d'identité chrétienne qu'en tant que relation désirante avec le Christ.

6 – L'ALTÉRITÉ

Pour être, il faut avoir ! Le sentiment d'exister va de pair avec le besoin d'avoir… pour être.

L'Eglise est catholique parce qu'elle touche les hommes en leur cœur et les réunit selon ce qui est vital. L'universel s'empare ; le catholique relie, il passe par le cœur ; il implique la diversité.

L'union peut confondre ; l'alliance garde autant la distinction que l'unité.

Le Nouveau Testament se pose dans une communion, qui suppose la diversité. Communion où chacun, avec ses différences, devient Christ. Communion extensive et non une union de repli sur soi.

Le diacre prononce l'envoi vers un monde que lui connaît bien puisqu'il y travaille.

7 – L'EGLISE COMMUNION

Je pense très profondément que la manière de vivre en Eglise n'est pas adaptée au monde dans lequel nous sommes. Car tout remonte au prêtre, tout ! Il est l'ultime décideur.

Puisque nous faisons un avec le Christ, ce n'est pas l'uniformité qui prime mais la communion. Si je n'ai qu'à recevoir sans donner, je ne suis pas reconnu. Si je donne sans jamais recevoir, je suis un tyran. La spécificité chrétienne demande que l'on trouve une structure qui permette l'échange. D'ailleurs l'échange est la définition la plus profonde de Dieu puisqu'il est la Trinité même.

L'Eglise devient crédible lorsque des gens prennent la foi au sérieux au point de devenir responsables de son témoignage. Pour atteindre cet objectif, il faut que l'Eglise redéploie toutes les tâches, tous les ministères et tous les services. Il faut qu'elle ait une parole qui prenne en compte ce que les gens vivent et disent.

L'Eglise ne se résume pas simplement aux ministères ordonnés. Elle a besoin des gens, elle a besoin du monde, elle a besoin des chrétiens. Plus on fait confiance aux chrétiens, plus il se produit du fruit !

Quand un clerc fait sentir son pouvoir, sa seule légitimation repose sur la sacralité, ce qui est une légitimation païenne. Le Christ, lui, est dans une logique de fraternité, ans la logique de la relation dont la qualité est prioritaire sur le contenu. L'Eglise ferait bien de penser et de réfléchir par voie de relation. Il faut que tout chrétien puisse dire ce qu'il a à dire.

L'Eglise est l'endroit où des hommes partageant la même foi, fidèles au Christ, échangent entre eux la même espérance d'un monde nouveau. La question n'est pas de savoir qui vient à l'Eglise mais vers qui l'Eglise va. Le Christ a très peu parlé de Dieu, mais il était l'aise avec Dieu, il a vécu Dieu. L'Eglise doit collaborer à la venue du Royaume, à un monde plus humain. Si elle refuse d'être le levain dans la pâte, si elle ne participe pas aux efforts des hommes pour s'humaniser eux-mêmes, elle n'est plus fidèle à l'Evangile. Ce que l'Evangile nous dit, c'est que rien ne changera tant que les relations ne seront pas changées. L'Evangile est Bonne Nouvelle parce qu'il invite à comprendre l'autre, à vivre le pardon, à montrer que la religion peut faire le bonheur des hommes.

8 – LE BAPTÊME, FONDEMENT DE TOUT ENGAGEMENT CHRÉTIEN

Par le baptême, un homme devient « un même être avec le Christ » (Rm 6, 5). Les prêtres sont au service du peuple de Dieu.

On ne naît pas chrétien, on le devient. Par le baptême, un homme effectue le passage du monde païen à l'appartenance au corps du Christ. Ce passage est offert à tout homme. Par le baptême et à travers nous, le Christ construit son propre corps qui est l'Eglise. L'entrée dans l'Eglise se fait non seulement pas l'accueil, mais par l'échange. Le prêtre n'est pas le concurrent des laïcs. Il est là pour renvoyer au baptême. Le sacerdoce presbytéral renvoie au sacerdoce des fidèles. Il place les prêtres en position de serviteurs. Le prêtre est là pour servir jusqu'à l'humilité la plus extrême la dignité du baptisé. Ce que le chrétien est appelé à vivre, le prêtre doit le rappeler, le revivre.

9 – LA VIE SPIRITUELLE

Il existe aujourd'hui une spiritualité athée parce que l'homme porte en lui des questions essentielles : vivre, grandir, mourir. La vie chrétienne est d'abord sacramentelle parce que le premier sacrement, c'est le Christ et son corps qui est l'Eglise. Par conséquent, la vie spirituelle demande de faire signe. Pour un chrétien, la vie spirituelle consiste à mettre en œuvre son baptême, c'est-à-dire à articuler le concret de son existence avec la présence en lui de l'Esprit du Christ, à passer du monde païen à la vie en Christ.

Pour vivre les trois fondements de l'Eglise – foi, prière et charité – la communauté chrétienne doit passer d'une structure territoriale à une structure relationnelle puisque l'expression de la vie spirituelle renvoie au Dieu Trinité qui est relation.

La vie sacramentelle s'exprime par la prière liturgique. La liturgie est l'acte par lequel un peuple, le peuple chrétien, célèbre la Trinité.

La spiritualité est un coexistence avec le Christ. Elle suppose le maintien du lien entre personne et relation, entre l'identité de soi-même et le rapport aux autres. Le propre de l'Esprit, c'est daller de l'un à l'autre car nous sommes uniques et nous sommes reliés.

10 – LE CHRÉTIEN ET LA MORALE

Etre soi suppose toujours d'exister avec d'autres. La morale est le moyen de vivre ensemble qui permet l'humanisation des personnes. La foi permet de trouver la paix, de trouver la confiance, parce qu'on est aimé, parce qu'on est aimé en premier.

CONCLUSION : ***Aucune, puisque l'Eglise est toujours en marche…***

Le R D I , les contacts :

Le bureau

- philippe marze

alain-michel rozier, président, **06 74 35 16 27**, alain-michel.rozier@orange.fr

paul bosse-platière, secrétaire national, **02 99 38 36 63,** pbpformation@voila.fr

philippe ragot, trésorier, **01 64 46 21 29,** philippe.ragot91@orange.fr

philippe-antoine choutet, bureau rdi, **02 47 64 11 62,** philippe-antoine.choutet@orange.fr

- nicolas fabre, bureau rdi, **06 78 71 59 64,** ngfabre@club-internet.fr

pierre faure, sj, **01 44 39 48 58,** pierre.faure@jesuite.com

et aussi (liste largement ouverte qui ne demande qu'à être complétée)

jean-luc amiet

hélène amiet

brigitte bosse-platière

bénédicte choutet

yves morel

olivier rossignol

geneviève rossignol

- marie-christine rozier, **06 07 36 48 84**, mariechristine.rozier@gmail.com